



COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET  
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

**RAPPORT**

TRENTE ET UNIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET  
PÈLERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

\*\*\*\*\*

*AGADIR (MAROC), 27-31 MAI 2002*

\*\*\*\*\*

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 1997

# **Résumé des recommandations**

=====

## **Activités du Secrétariat de la Commission**

**Le C. Ex. recommande au Secrétariat de :**

- R-1** : Rappeler aux pays membres les recommandations dont l'exécution leur est confiée ;
- R-2** : Organiser une consultation financée sur le Fonds de la Commission en vue d'élaborer la publication scientifique sur la marche de la CLCPANO depuis sa création.
- R-3** : Il recommande aux Etats membres de faire le nécessaire au niveau national en vue de trouver la solution adéquate aux problèmes des pesticides obsolètes et à la FAO de chercher au niveau international les voies les plus appropriées pour leur destruction.
- R-4** : Les participants ont souligné la nécessité de faire parvenir à la République Tunisienne leurs remerciements en reconnaissance des services louables qu'elle a rendus à leur Commission depuis qu'elle l'a abritée. Pour ce faire, ils recommandent d'organiser une mission spéciale à Tunis, en coordination avec la FAO et le Secrétariat de la Commission, pour transmettre de vive voix ces remerciements aux Autorités tunisiennes.

## **Situation acridienne**

- R-5** : Nécessité pour chacun des pays membres de rester vigilant et d'organiser des prospections précoces dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin;
- R-6** : Elaboration régulière des bulletins d'information sur la situation acridienne en Arabe et en Français en utilisant la fiche standard de la FAO et maintien des échanges d'informations à ce sujet entre les Etats membres d'une part, le Secrétariat de la Commission et le siège de la FAO d'autre part.
- R-7** : Nécessité d'organiser périodiquement les prospections conjointes au niveau régional et entre les pays limitrophes.
- R-8** : D'ouvrir des discussions, en cas de besoins, sur la situation des autres acridiens lors des travaux des Sessions de la Commission et des Réunions et de son Comité Exécutif.
- R-9** : Préparation d'un projet de coopération technique (PCT) qui permettra d'organiser un atelier de formation traitant de ces acridiens et d'assurer les échanges d'informations entre les pays où ils sévissent.

## **Equipes Maghrébines**

**Les participants:**

- R-10** : Recommandent l'envoi du projet (renouvellement du parc-automobile des EMI) aux donateurs par le Président de la Commission en coordination avec l'Organisation et de sensibiliser les donateurs à l'occasion des rencontres internationales.

**R-11** : Invitent les pays membres à contribuer au renouvellement du parc automobile des EMI en fournissant un véhicule 4x4 par chacun des pays.

**R-12** : Recommandent la prorogation du maintien en Mauritanie des quatre véhicules transférés de la composante des EMI basée en Algérie.

**R-13** : Conviennent à l'unanimité de dénommer dorénavant les EMI "**Equipes de Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale**" (ELCPRO).

**R-14** : Demandent à la FAO de couvrir la différence des besoins financiers (55 000\$EU) nécessaires à la réalisation du plan d'action en Mauritanie ;

**R-15** : Lui demandent aussi d'assurer l'appui requis pour l'organisation des prospections précoces au Nord du Mali et du Niger.

### **Programme EMPRES**

**R-16** : Les participants demandent à la FAO et au Secrétariat de la Commission de poursuivre les démarches de sensibilisation auprès des donateurs potentiels ;

**R-17** : Ils incitent les Etats membres de la Commission à contribuer au Programme EMPRES en Région Occidentale.

### **Formation**

**R-18** : Le Comité Exécutif demande aux Etats membres de faire parvenir au Secrétariat de la Commission dans un délais ne dépassant pas 3 mois leurs besoins en matière de formation à tous les niveaux afin de lui permettre d'élaborer le programme précité.

**R-19** : Il demande au Secrétariat de la Commission de mettre à contribution le projet "Amélioration des Techniques d'Application" en Mauritanie pour organiser un atelier de formation régional en Libye sur les techniques d'applications tout en étudiant la possibilité de faire participer à cet atelier certains des fabricants des appareils de traitement ULV.

**R-20** : Il recommande l'attribution de la bourse de haut niveau à la Mauritanie en attendant de faire bénéficier la Tunisie de la bourse subséquente.

### **Recherches**

**Le C. Ex. recommande:**

**R-21** : D'adopter la proposition du Secrétariat destinée à charger deux experts pour la relecture du document réalisé sur les recherches avant sa publication ;

**R-22** : De soumettre les projets de recherches nationaux avant la tenue de la prochaine Session de la Commission et ce, conformément à la procédure élaborée par le Secrétariat et adoptée par le présent Comité Exécutif ;

- R-23** : D'adopter le document proposé par le Secrétariat sur les critères, les conditions et le montant du Prix de la Commission en vue d'encourager les chercheurs de la région et demande audit Secrétariat de le diffuser à travers les Représentations de la FAO et du PNUD dans la région ;
- R-24** : De donner au Secrétariat la latitude de trouver les voies appropriées pour collecter et publier les informations et les connaissances acquises dans le domaine de la lutte antiacridienne par MM. Mohamed Ould Biya (Mauritanie) et Abderrahmane Zakour (Algérie) en raison de la grande expérience de ces deux prospecteurs actuellement en retraite ;
- R-25** : De renforcer les unités nationales de recherche des Etats membres par des équipements scientifiques à concurrence de 6000 \$EU pour chaque pays ;
- R-26** : D'adopter la nouvelle proposition d'abonnement aux revues scientifiques telle que formulée par le Secrétariat ;
- R-27** : D'établir un projet de coopération avec l'université de Göteborg afin d'entreprendre des études similaires tenant compte de tous les aspects liés à ce domaine. Il charge le Secrétariat d'entreprendre les démarches nécessaires dans ce sens.

### **Budget 2001 et programme de travail et budget pour 2002 – 2003**

#### **Les participants:**

- R-28** : Approuvent le budget de l'année 2001 ainsi que le programme de travail et le budget du biennium 2002-2003 ;
- R-29** : Recommandent d'appuyer exceptionnellement le Secrétariat de la Commission au cours des années 2002 et 2003 à hauteur de 10 000 \$EU par année en attendant la prochaine Session de la Commission qui statuera définitivement sur cet appui ;
- R-30** : Remercient les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles ;
- R-31** : Remercient l'Organisation pour les ajustements déjà effectués et lui demandent d'en faire autant pour les montants non encore restitués.

### **Date et lieu de la prochaine Réunion**

- R-32** : Les participants ont exprimé leur reconnaissance à la Libye pour avoir confirmé sa disposition à abriter les travaux de la 24<sup>ème</sup> Session de la Commission qui se tiendra en 2003 conjointement avec la 32<sup>ème</sup> Réunion de son Comité Exécutif. La date de cette Session sera arrêtée ultérieurement d'un commun accord entre le pays hôte et le Directeur Général de la FAO.

### **Adoption du rapport**

- R-33** : Les participants ont adopté à l'unanimité le rapport de la 31<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord Ouest .

## **1. Ouverture de la Réunion**

Conformément à la recommandation de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO), tenue à Alger (Algérie) du 02 au 07 juin 2001, conjointement avec la 30<sup>ème</sup> Réunion de son Comité Exécutif, et répondant à l'aimable invitation du Royaume du Maroc, le Président du Comité Exécutif a convoqué, en accord avec le Directeur Général de la FAO et le Pays hôte, la 31<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif de la Commission à Agadir (Maroc) du 27 au 31 mai 2002 à laquelle il a invité les Etats membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie).

Ont participé à cette Réunion les Délégués de l'Algérie, de la Libye, du Maroc, et de la Mauritanie, le Représentant du Directeur Général de la FAO à la Réunion, le Président et le Secrétaire Exécutif de la Commission ainsi que le fonctionnaire national du programme EMPRES en Mauritanie et le représentant de l'Agence Suédoise pour le Développement Agricole (SIDA).

Au nom du Colonel Major Abdelkrim El Yagoubi, Directeur de la Protection Civile, Monsieur Saïd Ghaout, Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne du Maroc, a procédé à l'ouverture de la présente Réunion. Il a souhaité la bienvenue aux Représentants des Etats membres de la CLCPANO ainsi qu'au représentant du Directeur Général de la FAO, au Secrétaire Exécutif de la Commission et au représentant de l'Agence Suédoise pour le Développement Agricole et a remercié les invités d'avoir bien voulu assister à l'ouverture de cette Réunion.

Dans son allocution, Mr. Ghaout a souligné les efforts considérables déployés par la région pour faire face au fléau acridien qui menace les cultures. Il a également souligné les efforts fournis par la FAO et les dispositions qu'elle a prises en vue d'assurer une parfaite coordination au niveau régional et international entre les différents intervenants dans la lutte antiacridienne en Afrique du Nord-Ouest.

Il a rappelé que les efforts louables entrepris par les Etats membres pour assurer leur sécurité alimentaire les incitent à davantage de vigilance et les exhortent à adopter les voies scientifiques pour assurer une lutte antiacridienne respectant l'environnement. Le renforcement des recherches opérationnelles sur les acridiens permet d'améliorer les connaissances sur la biologie et le comportement du Criquet pèlerin dans le but de rendre les prospections plus efficaces et la lutte plus respectueuse de l'environnement.

Il a enfin souhaité plein succès aux travaux de la trente et unième Réunion du Comité Exécutif.

Au nom du Directeur Général de la FAO, Mr. Abderrahmane Hafraoui, responsable du Groupe Acridiens au siège de l'organisation, a exprimé ses vifs remerciements et sa gratitude au Gouvernement du Royaume du Maroc pour la bonne organisation de cette Réunion, l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse. Il a souhaité la bienvenue aux représentants des Etats membres à la présente Réunion et aux invités et les a remerciés de leur présence. Il a, par ailleurs, loué les efforts déployés par la Commission pour développer constamment ses activités et a confirmé le soutien permanent de l'Organisation à cette Commission.

Il a ensuite rappelé que malgré l'accalmie relative que connaît la situation acridienne dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin, il y a lieu d'être plus vigilant.

En ce qui concerne le programme EMPRES, Mr. Hafraoui a souligné les principales activités réalisées dans la Région Occidentale tout en louant le rôle prépondérant des pays de la région, de l'Organisation et des donateurs dans le renforcement de ce programme.

Auparavant, Monsieur Ali Moumen, en sa qualité de Président du Comité Exécutif de la Commission, a exprimé ses plus vifs remerciements et sa gratitude au Gouvernement du Royaume du Maroc d'avoir bien voulu abriter cette Réunion, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse ainsi que pour les moyens déployés pour assurer le déroulement de cette Réunion dans les meilleures conditions. Il a aussi adressé ses remerciements à la FAO pour son appui constant à la Commission et a loué le rôle constructif que joue celle-ci dans le domaine de la lutte antiacridienne avec le soutien permanent des pays membres.

## **2. Election du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction**

- **Élection du Président et du Vice-président**

- **Président** : **Mr. Saïd Ghaout ( Maroc )**
- **Vice-Président** : **Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie)**

- **Comité de rédaction**

Le Comité de rédaction a été constitué d'un Représentant de chaque pays membre, du Représentant du Directeur Général de la FAO à la Réunion et du Secrétaire de la Commission.

- **Participants à la Réunion**

Ont participé à la Réunion et sont intervenus dans les débats, résumés dans le présent rapport, les Représentants ci-après :

### **LISTE DES PARTICIPANTS**

#### **Algérie**

- **Mr. Ali MOUMEN**

Directeur de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques  
Ministère de l'Agriculture.

**Tel** : ++ (213-21) - 745146

**Fax** : ++ (213-21) - 429349

**E-mail** : **Moumen\_sa@yahoo.com**

- **Mr. Khaled MOUMENE**

Département de lutte antiacridienne  
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)  
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,

**Tel** : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18

**Fax** : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863

**E-mail** : **Khal63@yahoo.com**

## **Libye**

**- Mr. Mustapha Mohamed ALIESH**

Président du Comité National Permanent de Lutte Contre le Criquet pèlerin,  
El Fernag, Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.

**Tel** : ++ (218-21) 3616141/44/3600743

**Fax** : ++ (218-21) 3600745

**E-mail** : [ncdlcly@yahoo.com](mailto:ncdlcly@yahoo.com)

**- Mr. Faraj Mohamed KARRA**

Membre du Comité National Permanent de Lutte contre le Criquet pèlerin.  
El Fernag, Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.

**Tel** : ++ (218-21) 3616141/44/3600743 –

**Fax** : ++ (218-21) 3600745

**E-mail** : [ncdlcly@yahoo.com](mailto:ncdlcly@yahoo.com)

**- Mr. Brahim EL OUAFI**

Membre du Comité National Permanent de Lutte contre le Criquet pèlerin.  
El Fernag, Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.

**Tel** : ++ (218-21) 3616141/44/3600743 –

**Fax** : ++ (218-21) 3600745

**E-mail** : [ncdlcly@yahoo.com](mailto:ncdlcly@yahoo.com)

---

## **Maroc**

**- Mr. Abderrahmane HILALI**

Directeur de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques  
et de la Répression des Fraudes

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

BP 1308 Rabat

**Tel.** : ++(212) 37.29 75 43

**Fax.** : ++(212) 37 29 75 44

**E.mail** : [ahilali@nomade.fr](mailto:ahilali@nomade.fr)

**- Mr. Saïd GHAOUT**

Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait-Melloul

B.P. 125 Inezgane – Maroc

**Tél.** : ++ (212-48) 24.12.21- 24.23.30

**Fax** : ++ (212-48) 24.15.29

**E.mail** : [cnlaa@marocnet.net.ma](mailto:cnlaa@marocnet.net.ma)

**- Mr. Le Colonel Mohammed AMHAOUCH**

Coordonnateur national de Lutte Antiacridienne Adjoint

Poste de Commandement Central de Lutte Antiacridienne-Rabat

**Tél** : ++ (212) 37.75.55.59

**Fax** : ++ (212) 37.75.08.87

**- Mr. Abdelghani BOUAICHI**

Acridologue

Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait-Melloul

B.P. 125 Inezgane – Maroc

**Tél.** : ++ (212-48) 24.12.21- 24.23.30

**Fax** : ++ (212-48) 24.15.29

**E.mail** : [bouaichi@nextagadir.com](mailto:bouaichi@nextagadir.com)

**- Mr. Said LAGNAOUI**

Technicien spécialisé, Responsable du Bureau de Coordination  
Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait-Melloul  
B.P. 125 Inezgane – Maroc  
**Tél.** : ++ (212-48) 24.12.21- 24.23.30  
**Fax** : ++ (212-48) 24.15.29  
**E.mail** : [saidlagnaoui@yahoo.fr](mailto:saidlagnaoui@yahoo.fr)

**- Mr. Moha BAGARI**

Chef de Service des recherches et des interventions  
Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait-Melloul  
B.P. 125 Inezgane – Maroc  
**Tel.** : ++ (212-4) 24.12.21- 24.23.30  
**Fax** : ++ (212-4) 241529  
**E.mail** : [bagarimo@yahoo.fr](mailto:bagarimo@yahoo.fr)

**- Mme. Nadia JAOUANI**

Ingénieur à la Direction de la Protection Civile  
72, Rue Sebou, Agdal Rabat  
**Tel.** : ++(212) 37 99 77 50  
**Fax.** : ++(212) 37 69 25 20/69 24 90  
**E.mail** : [njaouani@caramail.com](mailto:njaouani@caramail.com)

**- Mr. Abderrahim ALOUI**

Ingénieur d'Etat,  
Service de la Protection des Végétaux  
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles Techniques  
et de la Répression des Fraudes  
BP 1308 Rabat  
**Tel.** : ++(212) 37 86 33 04  
**Fax.** : ++(212) 37 86 38 95

**- Mr. Jamal CHIHRANE**

Chercheur au Service des recherches et des interventions  
Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait-Melloul  
B.P. 125 Inezgane – Maroc  
**Tel.** : ++ (212-4) 24.12.21- 24.23.30  
**Fax** : ++ (212-4) 241529  
**E.mail** : [chihrane\\_61@yahoo.fr](mailto:chihrane_61@yahoo.fr)

**Mauritanie**

**- Mr. Mohamed Abdallahi OULD BABAH**

Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP-MDRE  
B.P. 665 Nouakchott – Mauritanie.  
**Tel** : ++ (222) 5259815 –5256286 – Dom : 5256679  
**Fax** : ++ (222) 5253467 GSM – (222) 6412016  
**E-mail** : [claa@toptechnology.mr](mailto:claa@toptechnology.mr)

## **F.A.O.**

### **- Mr. Abderrahmane HAFRAOUI**

Fonctionnaire Principal, Chef du Groupe Acridiens,  
Autres migrateurs nuisibles et Opérations d'Urgence,  
FAO/Rome.

Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie

**Tel.** : ++ (39-06) 57054021

**Fax** : ++ (39-06) 57055271

**E.mail** : [Abderrahmane.Hafraoui@fao.org](mailto:Abderrahmane.Hafraoui@fao.org)

### **- Mr. Thami BENHALIMA**

Secrétaire de la Commission de Lutte Contre  
le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest  
c/o Bureau Sous - Régional de la FAO pour l'Afrique du Nord  
BP. 300, 1082, Mahrajane -Tunis – Tunisie.

**Tel.** : ++ (216.71) 800.468.

**Fax** : ++ (216.71) 800.895.

**E.mail** : [benhalima.clcpano@planet.tn](mailto:benhalima.clcpano@planet.tn)

### **- Mr. Mohamed Lémine OULD AHMADOU**

Fonctionnaire National EMPRES (NPO)

B.P. 622 Nouakchott – Mauritanie.

**Tel** : ++ (222) 5298681

**Fax** : ++ (222) 5298681

**E-mail** : [mohamedlemine@toptechnology.mr](mailto:mohamedlemine@toptechnology.mr)

## **OBSERVATEUR**

### **Mohamed BELHAJ**

Chercheur Economiste

Gotëborg's University, Department of Economics

P.O. BOX 640 SE 405 30 GOTEORG, SWEDEN

**Fax.**: ++ 46 31 773 1326/1043

**E-mail** : [Mohammed.Belhaj@economics.gu.se](mailto:Mohammed.Belhaj@economics.gu.se)

### **3. Ordre du jour**

Après discussions et modifications de l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, l'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Ouverture de la Session;
2. Election du Président, du Vice-président, et du Comité de rédaction;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations et des décisions de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission;
5. Situation acridienne de juillet 2001 à mai 2002 et prévisions pour les prochains mois;
6. Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin et plan d'action pour la campagne estivale prochaine en Mauritanie;
7. Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme EMPRES dans la région occidentale;
8. Formation;
9. Recherches;
10. Comptes annuels pour 2001 et programme de travail et budget pour le biennium 2002 – 2003;
11. Etat d'avancement de la mise en place de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO);
12. Date et lieu de la prochaine Réunion;
13. Adoption du rapport.

#### **4. Rapport sur les activités du Secrétariat et le suivi de l'exécution des recommandations et des décisions de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission**

Le Secrétariat de la Commission a présenté les activités de la Commission durant la période juillet 2001 à mai 2002 (Annexe I).

Il a tout d'abord souligné le changement administratif survenu après le transfert du poste du Secrétaire de la Commission et du budget du Secrétariat du Bureau Régional de la FAO à Accra (Ghana) au Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique du Nord à Tunis.

Le Secrétariat de la Commission a assuré en 2001 - 2002 aussi bien le plan d'activités de la Commission que celui du Programme EMPRES en Région Occidentale. Au niveau de l'Afrique du Nord-Ouest, ces activités ont particulièrement concerné le suivi de la situation acridienne dans la région, l'exécution des recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission ainsi que la coordination et les contacts permanents avec les pays membres. Les recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session ont été par ailleurs présentées aux Responsables de la FAO à Rome par le Président et le Secrétaire de la Commission.

En outre, la période considérée a été caractérisée par l'amélioration de la coordination entre la Région Occidentale et la Région Centrale aussi bien au niveau du Programme EMPRES qu'au niveau des deux Commissions des Régions précitées.

Les participants ont loué les efforts considérables fournis par le Secrétariat pour la préparation des documents de travail de la présente Réunion et pour l'exécution des recommandations de la Commission.

Après une large discussion, les participants ont recommandé au Secrétariat de la Commission de :

- ✓ Rappeler aux pays membres les recommandations dont l'exécution leur est confiée ;
- ✓ Organiser une consultation financée sur le Fonds de la Commission en vue d'élaborer la publication scientifique sur la marche de la CLCPANO depuis sa création.

Ils ont également recommandé :

- ✓ Aux Etats membres de faire le nécessaire au niveau national en vue de trouver la solution adéquate aux problèmes des pesticides obsolètes et à la FAO de chercher au niveau international les voies les plus appropriées pour leur destruction.

Par ailleurs, le représentant de la FAO à la Réunion a porté à la connaissance des participants que le Directeur Général de l'Organisation a décidé de faire retourner dans les meilleurs délais le Secrétariat de la Commission à Alger. La FAO prendra les dispositions nécessaires à ce sujet.

A ce propos, les participants ont souligné la nécessité de faire parvenir à la République Tunisienne leurs remerciements en reconnaissance des services louables qu'elle a rendus à leur Commission depuis qu'elle l'a abritée. Pour ce faire, ils recommandent d'organiser une mission spéciale à Tunis, en coordination avec la FAO et le Secrétariat de la Commission, pour transmettre de vive voix ces remerciements aux Autorités tunisiennes.

## **5. Situation acridienne de juillet 2001 à mai 2002 et prévisions pour les prochains mois**

Le Secrétariat de la Commission a fait un exposé détaillé sur la situation acridienne qui a prévalu en région occidentale et dans les autres régions de reproduction du Criquet pèlerin entre juillet 2001 et mai 2002. Il a également présenté les prévisions pour les prochains mois.

Certains participants ont apporté des compléments d'informations sur la situation du Criquet pèlerin et sur d'autres espèces acridiennes.

La situation du **Criquet pèlerin** pour la période considérée se résume comme suit :

### **◆ AFRIQUE DU NORD-OUEST**

Durant la période considérée, l'activité du Criquet pèlerin a été très faible voir nulle dans la majorité des pays de l'Afrique du Nord-Ouest. En effet, seule la Mauritanie a signalé des ailés solitaires épars et une reproduction de solitaires très localisée dans les zones de reproduction estivale et hiverno-printanière et ce en dépit des pluies exceptionnelles qui ont touché le Nord et l'Ouest de ce pays en fin novembre 2001.

Par pays, l'activité du Criquet pèlerin s'est présentée comme suit :

#### **Algérie :**

Au cours de la période considérée, aucune signalisation de criquets pèlerins n'a été enregistrée dans tout le Sahara algérien où les conditions écologiques ont été défavorables à la reproduction tant en période estivale qu'hiverno-printanière.

#### **Libye :**

Aucune activité de Criquet pèlerin n'a été relevée dans ce pays où les pluies ont été absentes dans les zones potentielles de reproduction de ce ravageur au cours des deux dernières années.

#### **Maroc :**

Les prospections effectuées en octobre-novembre 2001 le long du versant sud du Mont Atlas, entre Tan Tan et Errachidia, y compris l'oued Draa et dans l'Adrar Soutouf, n'ont mis en évidence aucune présence de Criquets pèlerins. Cette situation a persisté durant les autres mois de la période considérée.

Au cours d'autres prospections effectuées les 19 et 20 mars 2002 dans la région de Bouizakarne au Sud de l'Anti-Atlas, seuls deux ailés solitaires ont été observés.

#### **Mauritanie :**

En période de reproduction estivale, l'activité acridienne en Mauritanie s'est caractérisée par la présence d'ailés et de larves solitaires. Dès le début du mois d'août, les équipes de prospection ont

commencé à localiser des individus ailés au Nord de Néma (1632N-0712 W), au Nord/Nord-Ouest de Aioun El Atrous (1702N-0941W) et au Nord-Ouest de Moudjeria (1751N-1228W). Ces populations ont donné lieu à une reproduction à petite échelle comme en témoignent les larves des stades 1 à 2 observées au début de la 3<sup>ème</sup> décennie du même mois particulièrement dans la région de Moudjeria.

Au cours des quatre derniers mois de l'année 2001, les populations de criquets pèlerins solitaires ont évolué progressivement vers le centre et l'ouest du pays. En effet, dès le mois de septembre des ailés solitaires isolés ont été rencontrés à Tidjikja (1829N-1131W) et près de Boutilimit (1740N-1446W) et en octobre dans le Sud d'Akjoujt.

Les conditions écologiques favorables qui se sont installées à la suite des pluies intervenues les 10 et 24 septembre et le 10 octobre 2001 ont permis une reproduction à petite échelle. Cela a d'ailleurs été confirmé par la prospection effectuée au cours de la première décennie de novembre, à laquelle a participé le Secrétaire Exécutif de la CLCPANO, dans le Tagant, le Brakna et le Trarza où des larves, surtout solitaires, des différents stades (L1-L5) mélangées à de jeunes ailés et des ailés matures ont été localisés. Les densités étaient généralement faibles (quelques individus à l'hectare) excepté dans une seule station, située au point 1810N-1232W, zone de Takhça, où 400 individus par hectare ont été dénombrés sur des transects.

Les pluies exceptionnelles enregistrées fin novembre dans l'ouest et le nord de la Mauritanie ont permis à ces populations de se développer et de devenir matures, particulièrement dans l'Inchiri près de Benichab (1932N-1512W). Une progression vers le nord a été observée en janvier 2002 et des criquets pèlerins ont été localisés à la même époque dans le sud du Tiris-Zemmour, près de la région de Khatt Al Moinane. En mars 2002, des petits nombres d'ailés ont été observés près d'Atar (2032N-1308W), à l'est de Nouakchott, et à l'ouest de Tidjikja.

## **Tunisie :**

Aucune activité du Criquet pèlerin n'a été enregistrée dans ce pays durant toute la période considérée.

## **◆ AFRIQUE DE L'OUEST**

Les pays de l'Afrique de l'Ouest abritant des aires grégariennes du Criquet pèlerin, ont connu une situation légèrement différente de celle des pays de l'Afrique du Nord-Ouest.

Au **Niger**, des criquets solitaires épars ont été observés courant septembre-octobre dans 26 sites du nord du pays, 22 sites entre Tanout (1505N/0850E) et Agadez (1700N/0756E) et 4 sites au Tamesna, près d'In-Abangharit (1754N/0559E). Les densités étaient généralement inférieures à 10 ind./ha excepté dans un seul site où 100 ailés /ha ont été dénombrés.

Des reproductions très localisées se sont produites par la suite dans ces régions où des larves solitaires mélangées à des ailés ont été observés courant novembre. La prospection effectuée dans l'Aïr du 13 au 22 décembre, a relevé des conditions écologiques défavorables et une absence de criquets pèlerins.

Au **Mali**, des ailés solitaires matures et immatures et des larves de tous les stades ont été signalés, en octobre, dans l'Adrar des Iforas (nord de Kidal : 1827N/0125E), dans le nord de la Vallée du Tilemsi et dans le Timétrine. Les densités les plus élevées ont été relevées au Timétrine avec 10.000 ailés/ha et 4 larves/m<sup>2</sup> et ont nécessité des traitements sur une superficie de 18.780 hectares. Au cours de la même période et durant les mois de décembre 2001 et janvier 2002, des nomades ont signalé d'importantes populations d'ailés et de larves près de Tinkar (1926N/0022E) à Assmamal (1905N/0023E), près du Tadhac (2032N/0005E), à Dardar (1913N/0003E), à Assikad (1924N/0001E) et à l'ouest d'Aguelhoc.

Le **Tchad** n'a signalé aucune présence de criquets pèlerins durant toute la période considérée.

#### ◆ REGION CENTRALE

Seuls le **Soudan** et le **Yémen** ont signalé des ailés isolés. Au *Soudan*, les ailés ont été observés en juillet et août dans un petit nombre de sites de l'intérieur du pays et du delta du Tokar. Une reproduction à petite échelle a eu lieu courant septembre dans le nord Kordofan. Quelques ailés ont persisté dans le delta du Tokar jusqu'en Mars 2002 mais leur nombre a diminué progressivement.

Au *Yémen* des ailés isolés ont été observés dans les plaines côtières du pays courant septembre. Pendant les autres mois de la période considérée, les conditions écologiques sont devenues défavorables et aucune activité acridienne notable n'a été enregistrée dans ce pays.

#### ◆ REGION ORIENTALE

Malgré les conditions écologiques très favorables à la reproduction du Criquet pèlerin dans les régions frontalières indo-pakistanaïses de juillet à septembre, seuls des ailés isolés ont été signalés durant cette période. A partir d'octobre, les conditions devenaient défavorables et les effectifs de criquets diminuaient jusqu'à devenir nuls. Au début du printemps 2002, des ailés solitaires isolés ont été signalés dans les zones de reproduction printanière de l'ouest du Pakistan.

### **PREVISIONS POUR LES PROCHAINS MOIS**

Les effectifs de criquets pèlerins actuellement signalés à travers l'Afrique du Nord-Ouest et de l'Ouest semblent très faibles et pas en mesure de générer une activité acridienne importante durant la période de reproduction estivale prochaine et ce, d'autant plus que durant cette période printanière 2002, aucune activité significative n'a été enregistrée dans les zones traditionnelles de reproduction. Cela étant, il ne faut pas écarter la possibilité d'une reproduction localisée au cours du deuxième semestre 2002 dans les zones qui recevront des pluies de mousson précoces.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité Exécutif recommande :

- ✓ Nécessité pour chacun des pays membres de rester vigilant et d'organiser des prospections précoces dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin;

- ✓ Elaboration régulière des bulletins d'information sur la situation acridienne en arabe et en français en utilisant la fiche standard de la FAO et maintien des échanges d'informations à ce sujet entre les Etats membres d'une part, le Secrétariat de la Commission et le siège de la FAO d'autre part.
- ✓ Nécessité d'organiser périodiquement les prospections conjointes au niveau régional et entre les pays limitrophes.

### **Autres acridiens :**

Certains participants ont souligné l'importance de certaines espèces acridiennes tels que le Criquet marocain en Libye (région nord-est) et en Algérie (région nord-ouest), le Criquet migrateur africain dans les périmètres irrigués en Libye et le Criquet arboricole qui cause des dégâts sur le palmier dattier en Mauritanie.

Concernant les autres régions, le représentant de la FAO à la Réunion a fait part aux participants des recrudescences du Criquet marocain, du Criquet italien et du Criquet migrateur dans certains pays de l'Europe Centrale et du Sud-Ouest Asiatique.

Après discussions, les participants ont exprimé leur préoccupation envers ces acridiens et ont demandé au Secrétariat :

- ✓ D'ouvrir des discussions, en cas de besoin, sur la situation des autres acridiens lors des travaux des Sessions de la Commission et des Réunions et de son Comité Exécutif.
- ✓ Préparation d'un projet de coopération technique (PCT) régional qui permettra d'organiser un atelier de formation traitant de ces acridiens et d'assurer les échanges d'informations entre les pays où ils sévissent.

### **6. Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin et plan d'action pour la campagne estivale prochaine en Mauritanie**

Le Secrétariat a présenté le document de travail sur les activités des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin en rappelant l'état de vétusté avancé de leurs véhicules de prospection (Annexe II).

En application des recommandations de la 23<sup>ème</sup> session, et en attendant l'exécution effective du programme EMPRES dans la région, le Secrétariat a présenté un Projet de renouvellement du parc automobile de ces équipes dont le montant est évalué à 745.000 US\$ (Annexe III).

Après un débat fructueux, les participants ont rappelé le rôle primordial que jouent ces équipes dans le cadre de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Mauritanie et dans la Région Ouest et ont loué les efforts déployés par le Gouvernement Mauritanien appuyant les missions effectuées par ces équipes en les renforçant par plusieurs véhicules (13).

Ils ont également exprimé leur grande satisfaction pour le rôle prépondérant joué par les véhicules transférés depuis deux ans en Mauritanie à partir de la composante des EMI basée en Algérie.

Après approbation du Projet de renouvellement du parc automobile, les participants :

- ✓ Recommandent l'envoi du projet aux donateurs par le Président de la Commission en coordination avec l'Organisation et de sensibiliser les donateurs à l'occasion des rencontres internationales ;
- ✓ Invitent les pays membres à contribuer au renouvellement du parc automobile des EMI en fournissant un véhicule 4x4 par chacun des pays ;
- ✓ Recommandent la prorogation du maintien en Mauritanie des quatre véhicules transférés de la composante des EMI basée en Algérie.

Compte tenu du rôle efficient que jouent les Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale, et pour confirmer le caractère régional de ces équipes, les participants ont convenu à l'unanimité de les dénommer dorénavant "**Equipes de Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale**" (ELCPRO).

Pour ce qui est du plan d'action de ces équipes en Mauritanie pour les années 2002 – 2003 (Annexe IV), le Comité Exécutif approuve le plan d'action proposé par la Mauritanie, et présenté à la Réunion par le Secrétariat, d'un montant de 85.000 \$EU. La Commission participera à son financement à hauteur de 30.000 \$EU.

Le Comité Exécutif demande à la FAO :

- ✓ De couvrir la différence des besoins financiers (55 000\$EU) nécessaires à la réalisation du plan d'action en Mauritanie ;
- ✓ D'assurer l'appui requis pour l'organisation des prospections précoces au Nord du Mali et du Niger.

## **7. Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme EMPRES dans la Région Occidentale**

Les participants ont suivi avec grand intérêt l'édifiant exposé du Secrétaire de la Commission sur ses activités et celles de l'Organisation réalisées depuis la dernière Session de la Commission tenue à Alger (Annexe V). Il a souligné l'intérêt croissant que portent les principaux donateurs au Programme EMPRES dans la Région Occidentale grâce aux efforts de sensibilisation entrepris par l'Organisation, les Etats membres et le Secrétariat. Les participants ont été également informés de l'élaboration par le Secrétariat d'un document actualisant l'évaluation financière du Programme EMPRES dans la Région Occidentale. Ce document a été envoyé aux différents donateurs par l'Organisation.

Pour sa part, le Responsable du Groupe Acridiens à Rome a présenté une situation sur les contributions d'EMPRES en Région Occidentale depuis 1997.

Après discussions fructueuses, le Comité Exécutif a loué les efforts déployés dans ce sens et a exprimé sa satisfaction quant à la confirmation de certains donateurs à participer au financement du Programme EMPRES, particulièrement l'Union Européenne et la France. Ils ont aussi loué la confirmation faite par la délégation Libyenne quant à la contribution de leur pays audit Programme par un montant de 400 000 \$EU et souhaité voir les autres pays y contribuer également.

Par ailleurs, les participants remercient les pays de la Région qui ont bien voulu apporter leur appui au Projet Régional de Coopération Technique (PCT) devant assurer le financement par la FAO du projet "Amélioration des Techniques d'Application" sur une période de 7 mois ,et ce, en attendant le démarrage de sa troisième phase qui serait financée à hauteur de 2,5 millions \$ EU dans le cadre de l'appui du Gouvernement Italien au Programme EMPRES en Région Occidentale.

Au terme des débats, les participants :

- ✓ Demandent à la FAO et au Secrétariat de la Commission de poursuivre les démarches de sensibilisation auprès des donateurs potentiels ;
- ✓ Incitent les Etats membres de la Commission à contribuer au Programme EMPRES en Région Occidentale.

## **8. Formation**

Le Secrétariat a fait un exposé sur les activités de la Commission en matière de formation durant les dernières années tout en soulignant, particulièrement, les réalisations faites dans le domaine de la formation de haut niveau (Annexe VI).

Concernant les activités en 2001 et 2002, les participants ont été informés que Mr. Khaled Moumène (Algérie) a terminé sa formation à l'Université de Tunis par l'obtention en janvier 2002 du Doctorat Es.Sc. avec les félicitations du jury.

Le boursier Mr. Ahmed Mouhim (Maroc) termine actuellement ses travaux de recherches et envisage de soutenir prochainement sa thèse.

Quant à l'élaboration par le Secrétariat du programme de formation à court, moyen et long termes, recommandée par la 23<sup>ème</sup> Session, les participants ont été informés que ce programme devrait se baser i) sur les réalisations faites par la Commission dans le domaine de la formation, ii) sur les besoins propres de chacun des pays membres.

Concernant la bourse attribuée à la Tunisie, le Secrétariat a porté à la connaissance des délégués qu'il a contacté à ce sujet et à plusieurs reprises le Directeur Général de la Protection des Végétaux de Tunisie qui a accepté de mettre cette bourse à la disposition d'un autre Etat membre en attendant de faire bénéficier son pays de la bourse subséquente.

A la suite de cet exposé, les participants ont félicité Mr. Khaled Moumène et lui ont souhaité la bienvenue à la présente Réunion. Ils recommandent :

- ✓ Aux Etats membres de faire parvenir au Secrétariat de la Commission dans un délais ne dépassant pas 3 mois leurs besoins en matière de formation à tous les niveaux afin de lui permettre d'élaborer le programme précité ;
- ✓ Au Secrétariat de la Commission de mettre à contribution le projet "Amélioration des Techniques d'Application" en Mauritanie pour organiser un atelier de formation régional en Libye sur les techniques d'applications tout en étudiant la possibilité de faire participer à cet atelier certains des fabricants des appareils de traitement ULV.

- ✓ L'attribution de la bourse de haut niveau à la Mauritanie en attendant de faire bénéficier la Tunisie de la bourse subséquente.

## **9. Recherches**

Le Secrétariat a fait un exposé détaillé sur ses activités dans le domaine de la recherche (Annexe VII) en commençant par présenter le document sur l'état des lieux des recherches réalisées dans le domaine acridien durant les cinquante dernières années dans la région. Il a particulièrement mis en exergue les résultats obtenus et les principaux axes de recherche à développer.

En outre, il a informé les participants des autres activités entreprises dans ce domaine notamment :

- les projets de recherche nationaux et la procédure proposée par le Secrétariat pour leur élaboration ;
- la station de recherche d'Akjoujt (Mauritanie);
- la participation de plusieurs chercheurs de la Région à la Conférence Internationale sur les Orthopteroïdes (Montpellier – France, 20 au 23 Août 2001),
- la participation du Secrétaire de la Commission à la Consultation FAO des Experts sur les Mycopesticides, tenue à Rome en décembre 2001.

Le Secrétariat a présenté, par ailleurs, une nouvelle proposition d'abonnement aux revues scientifiques, une procédure de préparation des projets de recherche à soumettre à la CLCPANO pour financement (Annexe VIII) ainsi qu'un document sur les critères d'attribution du prix de la Commission (Annexe IX). Il a informé aussi les participants qu'en raison de la nouvelle situation administrative du Secrétariat, celui-ci élaborera en 2003 un nouveau site WEB en vue de l'insérer dans celui du Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique du Nord à Tunis.

Après une large discussion fructueuse, les participants ont loué les efforts fournis par le Secrétariat pour l'élaboration de la publication scientifique sur les travaux de recherches réalisés dans la Région durant les cinquante dernières années. Cette publication constituera une référence scientifique à l'échelle régionale et internationale.

Les participants ont également exprimé leur satisfaction quant aux réalisations du Secrétariat relatives aux autres points précités. Il recommandent :

- ✓ D'adopter la proposition du Secrétariat destinée à charger deux experts pour la relecture du document réalisé sur les recherches avant sa publication ;
- ✓ De soumettre les projets de recherches nationaux avant la tenue de la prochaine Session de la Commission et ce, conformément à la procédure élaborée par le Secrétariat et adoptée par le présent Comité Exécutif ;
- ✓ D'adopter le document sur les critères, les conditions et le montant du Prix de la Commission en vue d'encourager les chercheurs de la région et demandent au Secrétariat de le diffuser à travers les Représentations de la FAO et du PNUD dans la région ;
- ✓ De donner au Secrétariat la latitude de trouver les voies appropriées pour collecter et publier les informations et les connaissances acquises dans le domaine de la lutte antiacridienne par MM. Mohamed Ould Biya (Mauritanie) et Abderrahmane Zakour (Algérie) en raison de la grande expérience de ces deux prospecteurs actuellement en retraite ;

- ✓ De renforcer les unités nationales de recherche des Etats membres par des équipements scientifiques à concurrence de 6000 \$EU pour chaque pays ;
- ✓ D'adopter la nouvelle proposition d'abonnement aux revues scientifiques telle que formulée par le Secrétariat ;

Compte tenu de l'importance accordée par les Etats membres aux études relatives à l'impact socio-économique des invasions acridiennes, et vu les travaux entrepris par l'Agence Suédoise pour le Développement Agricole (SIDA) dans ce domaine, le Secrétariat a invité cette agence à assister à cette Réunion. Monsieur Mohamed Belhaj, chercheur à l'Université de Goteborg a été désigné pour y exposer les résultats préliminaires de ses travaux de recherche réalisés au Maroc, au Soudan, et en Erythrée.

Après une large discussion, les participants ont exprimé l'importance de cette étude et de l'approche adoptée tout en faisant remarquer le manque de données locales précises concernant l'espèce acridienne étudiée et les aspects biologiques et comportementaux. Ils ont également souligné qu'étant donné que cette étude a été réalisée en période de rémission, il n'était pas possible d'avoir une idée précise sur l'incidence réelle des invasions acridiennes.

Pour enrichir ce sujet, le Comité Exécutif espère établir un projet de coopération avec l'université de Göteborg afin d'entreprendre des études similaires tenant compte de tous les aspects liés à ce domaine. Il charge le Secrétariat d'entreprendre les démarches nécessaires dans ce sens.

## **10. Comptes annuels pour 2001 et programme de travail et budget pour le biennium 2002 - 2003**

Le Secrétariat a présenté un exposé détaillé sur la situation du Fonds 9169 de la Commission jusqu'au 11 avril 2002 (Annexe X). Les versements des contributions annuelles des Etats membres et des arriérées ont connu une nette amélioration en 2001 atteignant 194 884 \$EU, soit une augmentation de 43 % par rapport à l'année 2000.

**Le solde actuel est de 536 100 \$ EU** alors que le montant des arriérées des contributions jusqu'en avril 2002, est de 325 161 \$EU.

Concernant le budget 2001, le Secrétariat a informé les participants que le Groupe Acridiens à Rome a restitué aux Fonds de la Commission 39 298 \$EU sur les 67 204 prélevés par erreur lors des années 1999-2000. L'Organisation a également pris les dispositions nécessaires au début de 2002 afin de restituer la différence qui est de 27 900 \$EU. Après vérification des comptes de 2001, le Secrétariat a relevé que le montant de ces prélèvements par erreur a considérablement diminué, ce qui prouve que l'Organisation a pris en considération les recommandations de la Commission à ce sujet.

Les participants ont particulièrement apprécié la façon dont le budget a été présenté et ont remercié l'Organisation et le Secrétariat de la Commission pour la clarté et la gestion rigoureuse du budget de la Commission. Ils ont également remercié l'Organisation d'avoir financé plusieurs activités de la Commission aussi bien sur le programme régulier que sur celui d'EMPRES.

En ce qui concerne le programme des activités et le budget de la Commission pour le biennium 2002-2003, le Secrétariat a présenté de façon détaillée une proposition pour les activités de cette période nécessitant une enveloppe budgétaire équivalente au double du budget annuel des années

précédentes. Cette augmentation a été dictée par l'importance du solde disponible dans le Fonds de la Commission.

Après avoir discuté cette proposition, les participants ont convenu d'y inclure d'autres activités à savoir le financement des recherches, les équipements de laboratoire, le Prix de la Commission et l'appui exceptionnel au Secrétariat. Ils ont également convenu de créer un fond de réserve pour faire face aux situations d'urgence. Ainsi, le budget proposé a atteint 300 580 \$EU pour l'année 2002 et 351 430 \$EU pour l'année 2003.

Au terme des débats, les participants :

- ✓ Approuvent le budget de l'année 2001 ainsi que le programme de travail et le budget du biennium 2002-2003 ;
- ✓ Recommandent d'appuyer exceptionnellement le Secrétariat de la Commission au cours des années 2002 et 2003 à hauteur de 10 000 \$EU par année en attendant la prochaine Session de la Commission qui statuera définitivement sur cet appui ;
- ✓ Remercent les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles ;
- ✓ Remercent l'Organisation pour les ajustements déjà effectués et lui demandent d'en faire autant pour les montants non encore restitués.

## **11. Etat d'avancement de la mise en place de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO)**

Ce point a été présenté à la Réunion pour information. Le Secrétariat de la Commission a rappelé les différentes étapes qui ont marqué la création de cette nouvelle Commission. Il a informé les participants que l'Accord portant création de la CLCPRO est entré en exécution le 25 février 2002 après la réception par le Directeur Général de la FAO de cinq bulletins d'adhésion. Après cette date, deux autres pays ont officiellement adhéré à cette Commission, portant ainsi le nombre de pays membres à sept qui sont : l'Algérie, la Mauritanie, la Libye, le Tchad, le Niger, le Sénégal et le Mali.

Par ailleurs, le représentant du Maroc à la Réunion a informé les participants que les documents d'adhésion à cette Commission sont en cours de finalisation. Le Secrétaire de la Commission les a informé de son côté que la Tunisie est entrain de prendre les dispositions nécessaires dans le même sens.

En outre, les participants ont été informés que Libye et l'Algérie ont fait part à la FAO de leur disposition à abriter le siège de cette Commission et à Organiser sa première Réunion.

## **12. Date et lieu de la prochaine Réunion**

Les participants ont exprimé leur reconnaissance à la Libye pour avoir confirmé sa disposition à abriter les travaux de la 24<sup>ème</sup> Session de la Commission qui se tiendra en 2003 conjointement avec la 32<sup>ème</sup> Réunion de son Comité Exécutif. La date de cette Session sera arrêtée ultérieurement d'un commun accord entre le pays hôte et le Directeur Général de la FAO.

### **13. Adoption du rapport**

Les participants ont adopté à l'unanimité le rapport de la 31<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord Ouest .

### **Remerciements**

Les participants à la 31<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest expriment leur gratitude et leurs remerciements au Royaume du Maroc pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité ainsi que pour les moyens mobilisés pour la réussite des travaux de la présente Réunion.

Ils ont exprimé aussi leur reconnaissance au Secrétariat de la Commission pour la qualité des documents de travail qu'il a élaborés pour chacun point de l'ordre du jour et pour l'excellente manière par laquelle il les a présentés à la Réunion.

Les participants ont également remercié vivement la FAO, à travers son Représentant à cette Réunion, pour l'intérêt qu'elle accorde à la CLCPANO et pour l'appui continu qu'elle lui apporte.

De même, ils remercient le Président de la Réunion pour la façon dont il a mené les débats, ce qui a permis de discuter tous les sujets dans une ambiance empreinte de sincérité et d'efficacité.

Ils ont enfin remercié les donateurs pour les efforts louables qu'ils déploient pour renforcer les activités de la Commission et du Programme EMPRES en Région Occidentale.

# **ANNEXES**

## **Documents de travail**

- I. Activités du Secrétariat et le suivi des recommandations et des décisions de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission**
- II. Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin**
- III. Projet renouvellement du Parc-Automobile**
- IV. Plan d'action en Mauritanie**
- V. Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme EMPRES dans la Région Occidentale**
- VI. Formation**
- VII. Recherches**
- VIII. Procédure de préparation des projets de recherches**
- IX. Conditions d'attribution du Prix de la Commission**
- X. Comptes annuelles**

**Documents de travail du point 4**

**RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT ET LE SUIVI DE  
L'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DE LA  
23<sup>EME</sup> SESSION DE LA COMMISSION**

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

## **1- Introduction**

Le Secrétariat de la Commission a connu un changement notable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Le poste du Secrétaire et le budget du Secrétariat ont été transférés du Bureau Régional de la FAO à Accra (Ghana) au Bureau Sous-Régional de la FAO pour l'Afrique du Nord à Tunis (SNEA). Ce rapprochement, consolidé par l'appui constant et efficace du Représentant de la FAO et du Personnel de SNEA, a facilité les démarches administratives du Secrétariat et rendu plus rapide leur exécution.

Par ailleurs, les activités du Secrétariat ont porté en 2001 et 2002 à la fois sur le plan d'action de la CLCPANO que sur celui d'EMPRES / Région Occidentale, car le Secrétaire de la Commission est en même temps le coordinateur du programme EMPRES dans la région.

## **2- Principales activités réalisées de juillet 2001 à mai 2002**

### **2.1 Au niveau de la sous-région d'Afrique du Nord-Ouest**

Au cours de la période considérée, les principales activités réalisées par le Secrétariat de la Commission sont résumées ci-après :

#### ***2.1.1 Activités dans le cadre du plan d'action de la CLCPANO***

- Suivi de l'évolution de la situation du Criquet pèlerin dans les Etats Membres de la CLCPANO, notamment en Mauritanie où la mise en œuvre du plan d'action pour la campagne 2001-2002 a nécessité de nombreuses concertations et échanges d'avis avec le CLAA et le NPO. Le Secrétaire de la Commission a effectué une mission en Mauritanie en novembre 2001 pour suivre de plus près la réalisation de ce plan et évaluer la situation acridienne sur le terrain ;
- Suivi de l'exécution des recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session (Alger, 02-07/06/2001) (voir le document détaillant le Suivi des recommandations ci-joint) ;
- Finalisation et publication des versions arabe et française du Rapport de la 23<sup>ème</sup> Session de la CLCPANO. Contrairement aux dernières années, cette publication a été faite sous la forme officielle des documents FAO. En outre les deux versions sont actuellement disponibles sur le site Internet de la FAO;
- Finalisation de la consultation sur l'état des lieux des recherches réalisées en acridologie dans la sous-région durant les 50 dernières années. Le projet de la publication scientifique,

fruit de cette consultation, est présenté en document séparé et sera soumis pour examen et adoption à la présente réunion ;

- Suivi des actions menées au niveau du siège de la FAO pour la mise en place de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale ;
- Préparation des documents de travail et contribution à l'organisation de la 31<sup>ème</sup> Réunion du C. Ex. de la CLCPANO qui aura lieu à Agadir (Maroc) du 27 au 31/05/2002 ;
- Coordination entre les Etats membres et les différentes structures de la FAO concernées par le Criquet pèlerin (au niveau du siège et des représentations régionales) pour le financement des activités précitées et l'acquisition de matériel pour la Mauritanie et le Secrétariat de la Commission ;
- Analyse et diffusion de toute information utile.

### *2.1.2 Activités dans le cadre du programme EMPRES*

- Suivi de mise en œuvre du programme EMPRES en Région Occidentale, en particulier par l'élaboration en octobre 2001 du document intitulé: "**Evaluation financière des activités du Programme EMPRES de lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale pour la phase I de 4ans**". Cette évaluation précise et chiffre les activités planifiées lors de l'Atelier tenu à Nouakchott (Mauritanie) en février 2001 (voir document séparé);
- Contacts multiples avec les donateurs potentiels du programme EMPRES en Région occidentale, soit en marge des réunions (celles d'EMPRES / RC, DLCC), soit par des visites (Bruxelles, Paris, Représentants locaux des donateurs en Mauritanie), soit par câble et messagerie électronique ;
- Contribution à l'élaboration du plan d'activités du NPO EMPRES en Mauritanie pour le deuxième semestre de 2001 et le premier de 2002;
- Suivi de l'exécution de ce plan;
- Echange régulier et permanent d'informations avec EMPRES / Région centrale;
- Contribution à la préparation et suivi de l'exécution de l'Atelier de formation sur les nouvelles techniques de prospection et de traitement qui s'est tenu dans la station d'Akjoujt du 16 au 30/11/2001 au profit de participants de la Région centrale et de la Région orientale. Cet atelier a été organisé et réalisé par le CLA (Mauritanie), le Projet norvégien et le NPO EMPRES en Mauritanie;
- Suivi de l'expérimentation par le NPO de nouvelles technologies de transmission des données de terrain, notamment l'utilisation du programme eLocust qui assure cette transmission de façon fiable, via le modem Radio, entre le prospecteur et le CLA (voir note séparée sur eLocust préparée par le NPO). Ce mode de transfert électronique des données du terrain permettra de faciliter et de rendre plus précise la constitution des bases de données dans les programmes LOCDAT et RAMSES utilisés depuis plusieurs années par le CLA de Mauritanie.

## **2.2 Au niveau de la Région Centrale**

- Participation à la 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité Consultatif du programme EMPRES en Région Centrale, tenue au Caire (Egypte) du 14 au 18/01/02. Cette mission a permis au Secrétaire de la CLCPANO de constater que d'importants progrès ont été réalisés dans la région centrale en matière de lutte préventive contre le Criquet pèlerin depuis la mise en œuvre du programme EMPRES il y a cinq ans. Plusieurs donateurs se sont associés à la FAO pour mener ensemble ce programme ambitieux. Leurs contributions financières sont suffisantes

pour la réalisation des activités de la phase II (2000-2003), voire une partie de la phase III (à partir de 2004). Le niveau atteint sur le plan de la coopération entre CRC, EMPRES/RC et DLCO-EA, et l'adhésion de Djibouti à la CRC en 2002 (celles de l'Erythrée et de l'Ethiopie étant également en cours) sont le garant de la durabilité de la lutte préventive dans cette région, une fois le programme terminé;

- Participation à la 23<sup>ème</sup> session de la CRC (Damas, Syrie, 07-14/03/02). Cette session constitue un tournant dans la stratégie de développement des activités futures de cette Commission: formation de haut niveau, dynamisation des recherches, introduction de nouvelles technologies de prospection et de lutte et adhésion à la CRC des pays de la région qui n'en sont pas encore membres. L'autre caractéristique de cette réunion est la mise en place d'un plan d'activités en parfaite harmonie avec celui du programme EMPRES/RC. La participation et l'importante contribution aux travaux de cette session de représentants de la CLCPANO et de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest (SWAC) a mis en exergue le haut niveau de coopération et de coordination atteint entre les trois régions;
- Participation du NPO EMPRES en Mauritanie à la 8<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur les Orthoptères, organisée par le CIRAD (Montpellier, France, 19-23/8/2001); ce qui lui a permis de suivre les aspects de recherche en cours sur le plan international et de présenter aux chercheurs participants le potentiel dont dispose la station d'Akjoujt pour la réalisation de travaux de recherche opérationnelle sur le Criquet pèlerin;
- Participation du NPO à la 9<sup>ème</sup> réunion des fonctionnaires de liaison du programme EMPRES/RC qui s'est tenue à Khartoum (Soudan) du 12 au 18 octobre 2001.

### **2.3 Suivi des recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission**

Les 50 recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session (Alger, Algérie, 02 – 07/06/2001) ont, pour la plupart, été réalisées. Les détails de leur suivi figurent dans le document spécifique joint à cette note.

### **2.4 Missions du Secrétaire de la CLCPANO entre juillet 2001 et mai 2002**

Les missions réalisées de juillet 2001 à mai 2002 sont les suivantes :

- Montpellier (France), 18-23/8/2001: 8<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur les Orthoptéroïdes, organisée par le CIRAD;
- Rome (Italie), 02-05/9/2001: Discussion avec la mission d'évaluation du Programme EMPRES sur l'état d'avancement de ce programme en Région occidentale;
- Rome (Italie), du 23/9 au 06/10/2001 : 36<sup>ème</sup> Session du DLCC et préparation de l'évaluation financière du Programme EMPRES en Région Occidentale;
- Nouakchott (Mauritanie), 31/10 au 16/11/2001 : Evaluation de la situation acridienne et suivi des recommandations de la CLCPANO d'une part, et présentation aux représentants locaux de certains donateurs la dernière évaluation financière de la phase I du Programme EMPRES / RO;
- Rome (Italie), 02-08/12/2001: Consultation FAO des Experts sur l'évaluation des risques à l'importation et à l'utilisation à grande échelle des mycopesticides;
- Caire (Egypte), 14-18/01/2002: 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité Consultatif du Programme EMPRES / RC;
- Rome (Italie), 27/01 au 02/02/2002: Mission réalisée en compagnie du Président de la Commission en vue de présenter aux Responsables du Département Agriculture de la FAO les recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session de la CLCPANO;

- Damas (Syrie), 07-14/03/2002: Participation à la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale;
- Bruxelles (Belgique) et Paris (France), 02-09/05/2002: Discussion avec les Responsables de l'Union Européenne et de la Coopération française sur la suite réservée à la requête de la FAO sur le financement du Programme EMPRES / R.O.

Chacune des missions précitées a fait l'objet d'un rapport.

### **3 – Présentation des recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session aux responsables de la FAO à Rome**

Conformément aux clauses de l'Accord de création de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO), M. Ali Moumen, Président de cette Commission, et le Secrétaire de la Commission se sont rendus au siège de la FAO à Rome du 28/01 au 01/02/2002 pour présenter aux responsables du département de l'Agriculture le rapport et les recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session, d'en expliquer les objectifs et d'examiner les voies et moyens pour leur mise en œuvre.

Plusieurs séances de travail avec MM. Abderrahmane Hafraoui et Niek Van Der Graaff (AGPP) ont prélué à la réunion tenue avec Mme Louise Fresco, Assistante du Directeur général, responsable du département de l'Agriculture.

Après avoir rappelé les principales missions de la CLCPANO, l'intérêt que ses Etats membres portent à la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans le cadre du programme EMPRES et la motion particulière que les Ministres maghrébins ont récemment réservée au renforcement de la coordination en matière de lutte contre ce fléau, le Président de la Commission a présenté les principales recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session de la CLCPANO tenue à Alger du 02 au 07 juin 2001 et l'état d'avancement de leur exécution. Il a particulièrement insisté sur le programme EMPRES en Région occidentale, la formation des ressources humaines, le développement de la recherche, les nouvelles technologies, l'appui au Mali et au Niger, l'intensification de la collaboration entre les régions occidentale et centrale, le problème des pesticides obsolètes et le renforcement du Secrétariat chargé à la fois des activités de la CLCPANO et de celles d'EMPRES / RO. Il a souligné à cet égard les efforts notables fournis par les Etats membres, le siège de la FAO et le Secrétariat de la Commission pour en assurer le suivi. Enfin, il a invité Mme. Fresco et M. Van Der Graaff à visiter la sous-région afin qu'ils puissent prendre la mesure des efforts fournis par les pays dans le domaine de la lutte antiacridienne.

Au terme des discussions, Mme. Fresco et M. Van Der Graaff ont souligné les points ci-après :

- ✓ Le travail réalisé par la Commission est très important et l'élargissement de celle-ci aux pays du Sahel est une excellente décision ;
- ✓ La recherche des financements pour EMPRES / RO n'est pas aisée. Les pays du Maghreb pourraient s'associer aux efforts de la FAO en contribuant également au programme et leurs représentants permanents auprès de l'Organisation devraient entreprendre plus d'initiatives auprès des responsables de la FAO et des bailleurs de fonds en vue de les stimuler davantage à y participer;
- ✓ Les Responsables des pays concernés et ceux de la FAO devraient soulever plus souvent le problème acridien dans des moments clés (sommets et forums régionaux et internationaux) afin de sensibiliser davantage les décideurs ;
- ✓ La formation et la recherche doivent avoir une place prépondérante dans la mise en place de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Il faudrait élargir les thèmes de

recherche aux nouvelles technologies dans le but de stimuler les donateurs et leurs laboratoires spécialisés à s'y associer. Mme Fresco a proposé l'organisation dans les meilleurs délais et sous l'égide de la Commission, d'une réunion sur la recherche en vue d'identifier les thèmes précités et plus particulièrement sur la biodiversité ;

- ✓ La diffusion des images Spot-Végétation sera reprise incessamment par le DLIS ;
- ✓ Concernant les pesticides obsolètes, deux actions devraient être entreprises : 1) la FAO soumettra par écrit ce problème au PNUE, 2) les pays de la sous-région devraient saisir le GEF à ce sujet ;
- ✓ Au sujet du budget de fonctionnement du Secrétariat de la Commission, il a été précisé, qu'en raison de la limitation des fonds du programme régulier de la FAO, la CLCPANO devrait prendre en charge le financement de certaines activités sur son propre Fonds ;
- ✓ Enfin, Mme Fresco et M. Van Der Graaff ont particulièrement apprécié l'invitation qui leur a été faite pour visiter la sous-région et ont promis d'y répondre dès que le calendrier de leurs activités le leur permettrait.

#### **4 – Transmission des images Spot-Végétation**

Après une interruption qui a duré plus d'une année (depuis janvier 2001), et dès le recrutement d'un spécialiste en imagerie satellitaire au niveau du DLIS à Rome, le Secrétariat de la Commission a entrepris les démarches nécessaires pour la reprise de l'envoi des images Spot-Végétation aux pays membres. Ce qui fût fait à partir de la deuxième décade de mars 2002.

Il faut toutefois souligner que la réception de ces images ne doit pas être une fin en soi. Les Unités de lutte antiacridienne des Etats membres sont appelées à fournir davantage d'effort pour les exploiter au mieux dans l'organisation des prospections sur leur territoire national. La comparaison de ces images avec la situation réelle de la végétation sur le terrain et la transmission des résultats obtenus ainsi que les échanges d'informations avec le DLIS et le Secrétariat de la Commission permettront d'améliorer sans cesse la qualité du produit de cette technologie.

#### **5– Coopération entre les Régions occidentale et centrale**

La coopération entre la Région Occidentale et la Région Centrale, tant au niveau du programme EMPRES qu'entre les deux Commissions, s'améliore et se renforce d'année en année (voir point 2.8 du point 7).

#### **6– Coordination et contacts avec les Etats membres**

Le Secrétariat de la Commission maintient un contact régulier (messagerie électronique, téléphone ou visite) avec les Responsables des Unités nationales de lutte antiacridienne en vue de coordonner les activités au niveau de la sous-région, échanger des informations et assurer le suivi des recommandations. De juillet 2001 à mai 2002, les points suivants ont été particulièrement abordés:

- ❖ Paiement au Fonds Fiduciaire de la Commission des contributions annuelles et des arriérés: le montant versé à la fin de l'année 2001 est de 194 884\$EU, soit une augmentation de 43% par rapport au montant recouvré à la même date de l'année 2000.
- ❖ Transmission du bulletin mensuel sur la situation acridienne: actuellement tous les Etats membres envoient régulièrement ce bulletin à la fin de chaque mois au siège de la FAO.

- ❖ Appui au projet norvégien: l'octroi par la FAO d'un PCT régional pour une période transitoire, ayant pour objectif le maintien en activité du Projet norvégien en attendant l'apport financier de la Norvège pour une nouvelle phase, nécessitait l'appui officiel à ce projet d'au moins trois pays de la région. Ce but a été atteint, en grande partie, par le truchement du Secrétariat de la Commission.
- ❖ Adhésion à la CLCPRO: de nombreuses démarches dans ce sens ont été entreprises par le Secrétariat. A ce jour sept (7) pays de la région occidentale ont adhéré officiellement à cette nouvelle Commission (Algérie, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad).
- ❖ Participation d'experts de la région et du NPO EMPRES à la 8<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur les Orthoptéroïdes à Montpellier (France) en août 2001.
- ❖ Diffusion d'informations scientifiques ainsi que des résultats des démarches entreprises par le Secrétariat dans différents domaines.
- ❖ Préparation de la 31<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif: de nombreux contacts avec le pays hôte et le siège de la FAO étaient nécessaire pour mener à bien cette préparation.
- ❖ Suivi des plans d'activités du NPO EMPRES en Mauritanie.

## **7– Participation à la 36<sup>ème</sup> Session du DLCC**

Le Secrétariat a contribué aux travaux de cette session par trois présentations: la situation acridienne en Afrique du Nord-Ouest durant les deux dernières années, les activités de la CLCPANO au cours de la même période et l'état d'avancement du programme EMPRES dans la Région occidentale.

## **8– Acquisition de nouveaux équipements**

Le Secrétariat a entrepris auprès du Bureau Sous-Régional de la FAO en Afrique du Nord à Tunis et du PNUD à Alger les démarches relatives à l'acquisition en 2001 d'un micro-ordinateur portable au profit de la Mauritanie et d'un appareil photo numérique pour l'Algérie.

Il a également acquis au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2001 pour ses besoins propres et sur financement du programme régulier de la FAO les équipements ci-après :

- 1 appareil photo numérique;
- 1 micro-ordinateur portable;

## **9– Budget du Secrétariat pour l'année 2002**

Après de nombreuses discussions en 2001 entre le siège de la FAO à Rome et le Bureau régional à Accra (RAF), il a été décidé de transférer le poste du Secrétaire et le budget du Secrétariat de la Commission de RAF au Bureau sous-régional de la FAO à Tunis (SNEA). Ce qui fût fait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Cependant, les postes du personnel administratif du Secrétariat (secrétaire, femme de ménage et chauffeur) n'ont pas été transférés à ce jour malgré les démarches entreprises par le Secrétariat, SNEA et le Groupe Acridiens à Rome.

L'enveloppe globale du budget (programme régulier) alloué par AGP au titre de l'année 2002 s'élève à 48.500US\$ décomposés comme suit :

- consultations auprès du Secrétariat	.....	20,000 US\$
- missions du Secrétaire	.....	13,500 US\$
- dépenses générales de fonctionnement	.....	12,000 US\$
- équipements	.....	3,000 US\$
		=====
<b>Total</b>	<b>.....</b>	<b>48,500 US\$</b>

Il faut souligner l'effort fourni par AGP pour l'allocation de ces crédits, car le budget inscrit pour le Secrétariat au titre du biennium 2002-2003 est dérisoire.

### **10- Contraintes au fonctionnement du Secrétariat**

Les contraintes soulignées dans le document de travail relatif au même sujet et examiné lors de la 23<sup>ème</sup> Réunion du C. Ex. n'ont pas été totalement levées. Le manque de personnel, en particulier, ne permet pas au Secrétariat d'assurer convenablement son fonctionnement.

**Suivi des recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session  
de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique  
du Nord-Ouest**

*Alger (Algérie) du 02 au 07 juin 2001*

*Situation au 15 mai 2002*

<b>Recommandations</b>	<b>Suivi</b>
<b>R-1</b> : Les participants ont convenu de maintenir le même agenda en attendant la mise en place de la nouvelle Commission CLCPRO.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'ordre du jour provisoire de la 31<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif est conforme à cette recommandation.</li> </ul>
<b>R-2</b> : Ils recommandent d'appuyer le Secrétariat de la Commission en finançant sur le Fonds de la CLCPANO, en cas de nécessité, les dépenses relatives aux personnes appelées à l'aider dans la préparation des documents de travail des prochaines sessions de la Commission et des réunions de son Comité Exécutif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ M. S. Ghaout a été recruté du 24 avril au 15 mai 2002 pour appuyer le Secrétariat de la Commission dans la préparation des documents de travail de la 31<sup>ème</sup> réunion du Comité Exécutif</li> </ul>
<b>R-3</b> : Recommandent au Secrétariat de finaliser le projet relatif au renouvellement du parc automobile des EMI en vue de le soumettre pour financement à certains pays et organismes donateurs notamment africains, arabes et islamiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sur la base d'une ébauche préparée par le CLA (Nouakchott) et le NPO EMPRES en Mauritanie, le Secrétariat a élaboré le projet de renouvellement du parc-automobile des EMI positionnées en Mauritanie et en Algérie. Le coût de ce projet est de 776.000 \$ EU.</li> <li>▶ Le projet est soumis pour examen et approbation au présent Comité Exécutif.</li> <li>▶ Il sera soumis conjointement par le Président de la Commission et la FAO aux donateurs potentiels notamment africains, arabes et islamiques.</li> </ul>
<b>R-4</b> : Demandent à la FAO (Groupe Acridiens, AGPP) de reprendre et de poursuivre l'envoi régulier des images SPOT-VEGETATION aussi bien au siège du Secrétariat qu'aux services de Lutte Antiacridiennes des Etats Membres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dès le recrutement de M. Pietro Ceccato, spécialiste en télédétection par le Groupe Acridiens (début 2002), le Secrétariat de la Commission a discuté avec lui, la nécessité de reprendre l'envoi régulier des images SPOT-VEGETATION aux pays membres de la Commission. Ce qui fût fait à compter de la deuxième décade de mars 2002.</li> </ul>

<p><b>R-5 :</b> Insistent auprès de la FAO de prendre dans les plus brefs délais, en collaboration avec leurs Représentants au sein de cette organisation, les dispositions requises pour soumettre le problème des pesticides obsolètes au Programme des Nations Unies pour l'Environnement et la Conférence de la FAO en 2001.</p>	<p>► Cette recommandation a été longuement discutée avec Mme Fresco et M. Van Der Graaff du Département Agriculture à Rome lors de la visite du Président et du Secrétaire de la CLCPANO au siège de la FAO du 27/01 au 02/02/2002.</p> <p>Il a été convenu que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La FAO soumette par écrit le problème des pesticides obsolètes au PNUE ;</li> <li>- Les pays de la sous-région devraient saisir le GEF (Fonds Global pour l'Environnement) à ce sujet.</li> </ul>
<p><b>R-6 :</b> Adressent leurs remerciements à la FAO pour les moyens financiers mis à la disposition du Secrétariat pour, d'une part, exécuter les recommandations et, d'autre part, assurer son fonctionnement. En outre, ils ont manifesté leurs inquiétudes quant à l'insuffisance des crédits alloués aux activités du Secrétariat par le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique à Accra et demande à la FAO de faire le nécessaire pour lever cette contrainte.</p>	<p>► Au vu de la faiblesse des crédits alloués au Secrétariat de la Commission dans le cadre du biennium 2002-2003, et étant donné que le Secrétariat de la Commission a été rattaché depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 à SNEA, le Groupe Acridiens a fait effort considérable pour déléguer environ 48.5000 US \$ au Secrétariat et 62.450 US \$ au NPO/EMPRES en Mauritanie afin de leur permettre d'assurer normalement leurs activités.</p>
<p><b>R-7 :</b> Insistent sur la régularité de transmission de l'information acridienne au siège de la FAO et au Secrétariat de la Commission en utilisant les fiches diffusées par l'Organisation à cet effet.</p>	<p>► Depuis le deuxième semestre de 2002, tous les pays membres envoient régulièrement à la FAO leur bulletin d'information mensuel sur la situation acridienne. Les fiches de prospection diffusées par la FAO sont convenablement utilisées par certains pays lors des prospections qu'ils organisent. Les autres pays sont invités à le faire.</p>
<p><b>R-8 :</b> Demandent aux pays membres (Algérie, Maroc, Mauritanie, et Tunisie) de diffuser leur situation en français et en arabe pour permettre son exploitation notamment par la Libye.</p>	<p>► Trois pays (Algérie, Maroc, Tunisie) procèdent régulièrement à la traduction en arabe et à l'envoi de leur bulletin mensuel à la Libye.</p> <p>► Par contre, la Libye n'envoie pas le bulletin mensuel sur la situation acridienne qu'au siège de la FAO; Les pays membres et le Secrétariat n'en sont pas destinataires.</p>
<p><b>R-9 :</b> Relèvent la nécessité d'élargir les échanges d'informations aux pays du Sahel (Mali, Niger, Sénégal et Tchad).</p>	<p>► Les échanges mutuels d'informations entre la sous-région (pays membres et Secrétariat) et les pays du Sahel ont nettement progressé. Ils devront, toutefois, être davantage améliorés, renforcés et établis de façon périodique.</p>

<p><b>R-10</b> : Soulignent l'intérêt des prospections conjointes et leur régularité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La situation acridienne étant calme dans les pays de la sous-région ; aucune prospection conjointe n'a été réalisée depuis juillet 2001.</li> <li>▶ Néanmoins, sur le plan bilatéral, une prospection conjointe a été organisée du 20/4 au 10/5/02 par l'Algérie et la Libye dans les zones frontalières des deux pays aux niveaux de Djanet (Algérie) et Ghat (Libye) entre 24-26 Nord et 08-11 Est.</li> </ul>
<p><b>R-11</b> : Demandent à la FAO d'apporter son appui à l'organisation de prospections précoces au Nord du Mali et du Niger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Groupe Acridiens à Rome a alloué en 2001 les montants de 22.000\$ EU respectivement au Niger et au Mali en vue de contribuer à l'organisation des prospections et à la lutte contre le Criquet pèlerin dans ce pays.</li> </ul>
<p><b>R-12</b> : Approuvent la proposition de réforme des 8 véhicules légers tout terrain actuellement en Mauritanie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour mettre en exécution cette recommandation, le nécessaire a été fait par le Secrétariat, le Groupe Acridiens à Rome, la Représentation des la FAO à Nouakchott et le NPO EMPRES en Mauritanie.</li> <li>▶ Parmi les véhicules à réformer 02 Land Rover et 04 Mercedes 300 GD ont été vendus en avril 2002 au prix de 10.500 \$ EU. Ce montant sera versé au TF 9169 de la Commission. Les deux autres Mercedes 300 GD sont en cours d'être cédées.</li> </ul>
<p><b>R-13</b> : Demandent au Secrétariat de la Commission de finaliser le projet relatif au renouvellement des véhicules et de faire le nécessaire pour le présenter aux bailleurs de fonds pour financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Voir R-3.</li> </ul>
<p><b>R-14</b> : Rappelent aux Etats membres de la Commission d'examiner la possibilité de contribuer au renforcement des E.M.I. par la fourniture de véhicules.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aucun des Etats Membres de la Commission n'a contribué jusqu'à présent au renforcement du parc automobile des EMI.</li> </ul>
<p><b>R-15</b> : Recommandent le maintien en Mauritanie des quatre véhicules envoyés à partir d'Alger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ces quatre véhicules ont été maintenus en Mauritanie et ont largement contribué à la réalisation des activités de prospection dans ce pays au cours de la campagne 2001-2002.</li> </ul>

<p><b>R-16</b> : Approuvent le plan d'action proposé par la Mauritanie pour la campagne 2001 de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin dans ce pays évalué à 120.000 \$ US dont 30.000 seront alloués par le Fonds de la Commission.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour la réalisation de ce plan, les montants suivants ont été alloués à la Mauritanie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30,000\$ EU sur le Fonds de la Commission,</li> <li>- 20,000\$ EU sur le Fonds du DLCC,</li> <li>- 40,000\$ EU sur le Programme Régulier EMPRES,</li> <li>- 10,000\$ EU sur le Programme Régulier (Budget d'AGPP).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>R-17</b> : Demandent à la FAO de rechercher le financement complémentaire (90.000 \$EU) et invitent la Mauritanie à prendre contact avec ses partenaires pour le développement en vue de rechercher des financements complémentaires sur le plan bilatéral.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Groupe Acridiens a donc octroyé 80,000 \$ EU à la Mauritanie (voir répartition ci-dessus).</li> <li>▶ Pour sa part, la Mauritanie a reçu, grâce aux efforts qu'elle a entrepris sur le plan bilatéral, des contributions supplémentaires fournies par les bailleurs de Fonds.</li> </ul>
<p><b>R-18</b> : Chargent le Secrétariat de la Commission d'étudier, en cas de nécessité, avec les services concernés, la possibilité de faire intervenir les moyens des E.M.I. au Nord du Mali et du Niger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aucune demande n'a été formulée par les pays concernés et la situation acridienne relativement calme qui y prévalait en 2001 n'a pas exigé un renforcement de leurs capacités par les moyens des EMI positionnés en Algérie.</li> </ul>
<p><b>R-19</b> : Recommande à la FAO de préparer un bilan physique des réalisations faites dans la Région Occidentale dans le cadre d'EMPRES entre 1997 et 2001.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Secrétariat de la Commission a demandé à plusieurs reprises (par messages et par téléphone) au Groupe Acridiens ce bilan.</li> </ul>
<p><b>R-20</b> : Recommande aussi à la FAO et au Secrétariat de la Commission de préparer le programme de travail et le budget de l'an I de la phase I du programme EMPRES et insiste pour que les fonds disponibles soient alloués aux activités prioritaires de ce plan.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'évaluation financière précise de la phase I du programme EMPRES/RO a été réalisé en octobre 2001 par le Secrétariat de la Commission en collaboration avec MM. Chara et Lecoq et Mme Monard (voir document séparé).</li> <li>▶ Cette évaluation financière a été envoyée par la FAO en décembre 2001 à tous les donateurs potentiels.</li> </ul>
<p><b>R-21</b> : Recommande de sensibiliser davantage les établissements universitaires de la région dans le but de dynamiser les efforts de recherche et de soutenir les formations de haut niveau dans le domaine acridien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cette recommandation sera suivie d'effet une fois la publication sur l'état des lieux des recherches réalisées dans la sous-région durant les 50 dernières années est prête pour la diffusion (2002).</li> </ul>

<p><b>R-22</b> : Recommande de nouveau de réaliser les formations doctorales financées par la Commission dans les universités de la région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dès l'attribution de nouvelles bourses par la Commission ou avec son appui, cette recommandation sera mise en œuvre.</li> </ul>
<p><b>R-23</b> : Demande au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour faire participer les compétences de la région dans les jurys de soutenance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lors de la soutenance de la thèse de M. Khaled Moumène à l'Université de Tunis, il était prévu que le Secrétaire de la Commission et le Dr. Chara y participent en tant que membres du jury. Cependant, le Comité scientifique de cette université a informé tardivement le professeur Benhamouda, encadrant de M. Moumène, que seuls les professeurs universitaires sont habilités à être membres du jury de thèse de Doctorat Es. Sci.</li> <li>▶ Le professeur Doumandji-Mitiche-Bahia de l'INA d'El Harrach (Algérie) a, toutefois, fait partie du jury de thèse de M. Moumène.</li> </ul>
<p><b>R-24</b> : Approuve la prolongation pour une période de six mois de la bourse attribuée à M. Ahmed Mouhim (Maroc).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La bourse de M. A. Mouhim a été effectivement prolongée de 6 mois, soit de décembre 2001 à mai 2002. Mais le boursier n'est en mesure de soutenir sa thèse en raison des retards accumulés dans les expérimentations à cause de la succession de quatre années de sécheresse.</li> </ul>
<p><b>R-25</b> : Approuve la requête de la délégation mauritanienne et charge le Secrétariat de prendre les dispositions à ce sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le nécessaire a été fait par le Secrétaire de la Commission et le Groupe Acridiens pour permettre à M. Ould babah de reproduire sa thèse et de se rendre en France en septembre 2002 pour sa soutenance.</li> </ul>
<p><b>R-26</b> : Invite la Tunisie à désigner avant la prochaine réunion du C.Ex. les deux candidats devant bénéficier de la bourse accordée au pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Secrétaire de la Commission n'a reçu aucune requête dans ce sens ;</li> </ul>
<p><b>R-27</b> : Félicite le Secrétariat de la Commission et le Comité National Permanent de Lutte Antiacridienne de la Libye pour la réussite totale de l'Atelier Régional organisé à Ghadamès. Elle félicite aussi les experts régionaux qui ont assuré l'encadrement de cet atelier.</p>	

<p><b>R-28</b> : Remercie la FAO d'avoir bien voulu contribuer au financement de cette manifestation régionale.</p>	
<p><b>R-29</b> : Recommande l'organisation bisannuelle de tels ateliers et décide de tenir le prochain en 2002 en Mauritanie sur le thème de l'utilisation du DGPS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'atelier régional sur l'utilisation du DGPS est prévu du 05 au 10 octobre 2002 à Nouakchott. Il regroupera des cadres des 09 pays de la région occidentale à raison de deux cadres par pays.</li> <li>▶ Les sujets et les programmes de l'atelier sont joints au point 9 (Formation) de l'ordre du jour de la présente réunion.</li> </ul>
<p><b>R-30</b> : Note avec satisfaction la proposition du Représentant de la FAO de participer à hauteur de 50% au financement des stages de formation à l'échelle nationale et régionale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La FAO (AGPP) a apporté sa contribution aux Etats Membres qui l'ont sollicité pour les appuyer financièrement dans la réalisation de leurs formations nationales. Le Maroc a ainsi bénéficié en mars 2002 d'une aide de 5,200\$ EU.</li> </ul>
<p><b>R-31</b> : Demande au Secrétariat de la Commission de présenter le programme de formation à court, moyen et long terme à la prochaine réunion du Comité Exécutif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'élaboration de ce programme devrait se baser 1) sur les réalisations faites par la Commission dans le domaine de la formation, 2) sur les besoins propres de chacun des pays membres.</li> <li>▶ Le premier point est lié à la mise en œuvre de la recommandation ci-dessous.</li> <li>▶ Pour le deuxième point, les pays membres sont invités lors de la présente réunion à faire parvenir au Secrétariat de la Commission leurs besoins propres à ce sujet dans un délai qui sera fixé .</li> </ul>
<p><b>R-32</b> : Demande à la FAO d'encourager la coopération entre région occidentale et la région centrale dans le domaine de la formation de courte et de moyenne durées afin de créer les synergies, éviter les duplications et harmoniser les programmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un atelier de formation sur les techniques de prospection, l'utilisation du DGPS et la lutte avec les biopesticides a été organisé du 16 au 28/11/01 à Akjouit en Mauritanie au profit de cadres et techniciens des régions centrale et orientale. Ce fût l'occasion pour ces derniers de constater les progrès réalisés par la Région Occidentale dans l'utilisation des nouvelles technologies (eLocust, RAMSES, DGPS). Ce fût également l'occasion pour les représentants des trois régions d'échanger leurs expériences et leurs connaissances en</li> </ul>

	<p>matière de technique de prospection et de lutte (voir rapport séparé du NPO/Mauritanie).</p>
<p><b>R-33</b> : Recommandent la finalisation des documents de rapports nationaux préliminaires (relatifs à la consultation sur l'état des lieux des recherches) par les auteurs et leur diffusion aux pays de la région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ces documents ont été effectivement complétés par leurs auteurs en fin 2001 et début 2002.</li> <li>▶ Cependant, leur diffusion ne semble plus opportune étant donné que la publication scientifique les synthétisant renferme toutes les informations qu'ils contiennent. Sa diffusion sur un plan aussi large que possible est largement suffisante.</li> </ul>
<p><b>R-34</b> : Recommandent l'organisation d'une consultation régionale pour synthétiser les rapports et produire la publication scientifique dont le Secrétariat devra lui assurer une large diffusion aux niveaux de la communauté scientifique nationale, régionale et internationale ainsi qu'auprès des donateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cette consultation a été organisée en deux étapes : du 15/10 au 01/11/2001 et du 08 au 22/4/2002. Les consultants retenus sont le Dr Bachir Chara et le Dr Saïd Ghout. Les dépenses relatives à cette consultation ont été prises en charge par le Groupe Acridiens.</li> <li>▶ Le document final de la publication scientifique a été préparé (voir document séparé).</li> </ul>
<p><b>R-35</b> : Chargent le Comité Exécutif d'examiner le document final de la consultation et de définir les thèmes devant être intégrés dans le projet régional de recherches que le Secrétariat est appelé à élaborer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La présente réunion du Comité Exécutif examinera le document final en vue de son approbation avant diffusion.</li> <li>▶ Elle définira aussi les thèmes prioritaires des recherches à mener à moyen et long terme dans la région.</li> <li>▶ Cette consultation régionale a été financée sur le Fonds USAID géré par AGPP.</li> </ul>
<p><b>R-36</b> : Remercient la FAO pour son appui financier.</p>	
<p><b>R-37</b> : Insistent auprès des Etats Membres sur la nécessité de présenter au Secrétariat dans les plus brefs délais les propositions de projets nationaux de recherche qui seront examinés par le Comité Exécutif en vue de retenir celui qui sera financé sur le fonds de la Commission à hauteur de 15.000 \$ E.U.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Secrétariat a reçu récemment deux projets de la Mauritanie et du Maroc (voir documents séparés) et un premier draft d'un projet algérien. Le Secrétariat a demandé à l'INPV de le revoir et de le compléter.</li> </ul>

<p><b>R-38</b> : Recommandent la création d'un prix de la CLCPANO récompensant le meilleur travail de recherche ayant produit des résultats bénéfiques à la région et charge</p> <p>le Comité Exécutif d'en préciser, les modalités et le montant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un projet de document définissant les critères et modalités d'attribution du Prix de la CLCPANO est annexé au point 10 (Recherche).</li> <li>▶ Il sera soumis à la présente réunion pour examen et adoption.</li> </ul>
<p><b>R-39</b> : Recommandent d'encourager et de stimuler les échanges d'experts entre les différentes régions concernées par le Criquet pèlerin et de les faire participer aux manifestations scientifiques internationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Deux experts de notre sous-région (MM. Chara et Ghaout) ont formulé des demandes pour participer à la Conférence Internationale sur les Orthoptéroïdes qui s'est tenue à Montpellier (France) du 19 au 22 août 2001. Le Secrétariat a fait le nécessaire requis et les experts ci-dessus ont pris part à cette conférence.</li> <li>▶ Le Secrétariat a engagé des contacts avec le CRC, EMPRES/RC et certains pays de la Région Centrale en vue d'organiser des visites d'experts de notre sous-région aux unités nationales de lutte antiacridienne dans la Région Centrale.</li> <li>▶ Le programme de travail de la CLCPANO pour 2002-2003 renferme des propositions dans ce sens.</li> </ul>
<p><b>R-40</b> : Félicitent le Secrétariat pour la mise en place du site Web de la CLCPANO (FAO) et invitent les Etats Membres à l'enrichir par toutes données utiles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le transfert de la tutelle administrative du Secrétariat de la Commission du Bureau Régional de la FAO à Accra au Bureau Sous-Régional à Tunis, nécessite l'élaboration d'une nouvelle page WEB de la CLCPANO et son incorporation dans celle du Bureau de Tunis.</li> </ul>
<p><b>R-41</b> : Approuvent les budgets 1999 et 2000.</p>	
<p><b>R-42</b> : Demandent au Secrétariat d'élaborer les programmes de travail et les budgets de 2001 et du biennium 2002-2003 en vue de les présenter à la prochaine réunion du Comité Exécutif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Secrétariat, a préparé sur la base des données reçues d'AGP, les dépenses effectuées en 2001 ainsi que la situation des contributions des Etats Membres au 30/4/02 (voir point 11, budget).</li> <li>▶ Le Secrétariat a également élaboré un projet du programme de travail et du budget pour le biennium 2002-2003 qui est soumis à l'approbation de la 31<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif.</li> </ul>

<p><b>R-43</b> : Remercient les Etats Membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et leurs contributions annuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Au cours de 2001, le montant des cotisations reçues s'élève à 194,883\$ EU, soit 43% de plus qu'en 2000.</li> <li>▶ La Libye a versé au Fonds de la Commission une grande partie de ses arriérés (102,696 sur 125,542\$ EU); L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont payé l'équivalent de leur contribution annuelle, mais n'ont pas réglé leurs arriérés (respectivement : 37,681 ; 66,610 et 66,673\$ EU). La Mauritanie n'a pas versé sa contribution annuelle de 2001.</li> </ul>
<p><b>R-44</b> : Remercient la FAO pour les ajustements déjà effectués et lui demandent d'en faire autant pour le reste tout en souhaitant éviter dans l'avenir les erreurs constatées dans les imputations budgétaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le Groupe Acridiens à Rome n'a ménagé aucun effort pour reverser au Fonds de la Commission les montants imputés de façon erronée en 1999, 2000 et 2001 (voir point 11 "Budget").</li> </ul>
<p><b>R-45</b> : Rétèrent les recommandations antérieures relatives au coût des services que la FAO fournit pour la gestion du Fonds de la Commission (13%) et demandent au Directeur Général de l'Organisation de la revoir à la baisse. A cet effet, les Etats Membres sont invités à sensibiliser leurs Représentants auprès de la FAO pour appuyer cette demande.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une correspondance à ce sujet a été adressée au Groupe Acridiens.</li> <li>▶ Le Groupe Acridiens propose que le Représentant auprès de la FAO du pays qui assure la présidence de la Commission (l'Algérie) saisisse officiellement le Directeur Général de la FAO à ce sujet. Cette démarche semble plus prometteuse.</li> </ul>
<p><b>R-46</b> : Demandent au Secrétariat d'élaborer une nouvelle approche pour l'acquisition de la documentation relative au domaine acridien en vue de la soumettre au Comité Exécutif à sa prochaine session.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Voir proposition dans le point 10 (Recherche).</li> </ul>
<p><b>R-47</b> : Compte tenu de l'importance des données recueillies, les participants chargent le Secrétariat de la Commission d'élaborer, en coordination avec l'ex-Secrétaire de la Commission, une publication scientifique qui devra être prête avant la prochaine réunion du Comité Exécutif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les documents nationaux élaborés en 2001 ont été remis fin octobre de cette année à l'ex-Secrétaire de la Commission pour étude préliminaire avant de procéder, par le Secrétariat et ce dernier, à leur synthèse et à l'élaboration de la publication. .</li> <li>▶ Mais, malgré le rappel qui lui a été fait début mars, l'ex-Secrétaire n'a donné aucune suite à cette démarche.</li> <li>▶ Il n'a rendu les documents au Secrétariat que le 11 avril 2002 tout en précisant au Secrétariat de la Commission qu'il n'était pas disposé à faire ce travail. Il est donc nécessaire de procéder autrement.</li> </ul>

<p><b>R-48</b> : Au vu de l'importance de cet évènement, la Commission invite les pays participant à la présente réunion à assister à la 36<sup>ème</sup> Session du DLCC.</p>	<p>► La majorité des pays de la région occidentale ont participé à la 36<sup>ème</sup> Session du DLCC.</p>
<p><b>R-49</b> : Les participants ont agréablement accueilli l'invitation de la délégation libyenne pour la tenue de la 24<sup>ème</sup> Session de la Commission qui se tiendra en 2003. La date précise de cette Session sera arrêtée ultérieurement d'un commun accord entre le pays hôte et le Directeur Général de la FAO.</p>	
<p><b>R-50</b> : Les participants ont également accueilli favorablement l'invitation de la délégation marocaine pour la tenue de la 31<sup>ème</sup> réunion du Comité Exécutif prévue en mai 2002.</p>	<p>► Le pays hôte, la FAO et le Secrétariat de la Commission ont fait le nécessaire pour tenir cette réunion en lieu et dates prévues.</p>

**Documents de travail du point 6**

**EQUIPES MAGHREBINES D'INTERVENTION CONTRE  
LE CRIQUET PELERIN (EMI)**

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

**1- Introduction**

Persuadés que la maîtrise du fléau acridien passe nécessairement par l'application de la stratégie de lutte préventive, et préoccupés par les lacunes engendrées par l'affaiblissement de l'organisation chargée d'assurer la surveillance et la lutte contre le Criquet pèlerin dans la zone sahélienne, les Etats membres de la CLCPANO ont décidé de créer en 1988 les Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin (E.M.I) (à l'origine appelées **Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet pèlerin**). Ces équipes sont devenues opérationnelles en novembre 1989. Elles opérèrent à la fin de cette même année en Mauritanie, et au Niger et en 1993 au Mali.

**2- Financement des E.M.I**

En guise de rappel, les Equipes Maghrébines sont devenues opérationnelles grâce au financement de la BID, du Maroc, de la FAO et de la Commission ainsi qu'aux intrants (carburants et insecticides) mis à la disposition de la Commission par l'Algérie.

Ces contributions sont réparties comme suit :

- Banque Islamique pour le Développement	1.000.000 US\$
- Algérie	595.000 US\$
- Maroc	266.450 US\$
- FAO	111.054 US\$
- CLCPANO	47.837 US\$

Depuis 1989, les EMI ont fonctionné grâce aux contributions du pays hôte, des autres Etats membres de la CLCPANO (Algérie, Libye, Maroc et Tunisie), de la FAO, de la CLCPANO (Fonds fiduciaire 9169), de la BAD, de la France, de l'Allemagne et du FADES.

En application de la recommandation de la 29<sup>ème</sup> réunion du Comité Ex. tenue à Alger en juin 2000, la contribution annuelle de la CLCPANO qui était régulièrement de 20.000 US\$ a été augmentée à 30.000 US\$.

**3- Logistique des EMI**

Les EMI disposent d'un parc automobile et d'un lot de matériel de campement, de prospection et de lutte.

Le matériel roulant de la EMI et sa localisation étaient initialement comme suit :

Algérie :

4 véhicules 4x4 de type Mercedes 300 GD  
6 camions 4x4 de type Unimog

Mauritanie :

6 véhicules 4x4 de type Mercedes 300 GD  
6 véhicules 4x4 de type Land Rover 109  
7 véhicules 4x4 de type Unimog

En 1996, la composante des EMI positionnée en Mauritanie a été renforcée par l'acquisition de cinq véhicules de type Toyota grâce à un financement de la BAD.

En 2000, quatre véhicules Mercedes initialement positionnés à Alger ont été déployés en Mauritanie pour renforcer les équipes de prospection. Ils sont toujours maintenus dans ce pays conformément à la recommandation de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission.

En 2002 et en application de la recommandation de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission tenue à Alger du 2 au 7 juin 2001, six véhicules (4 Mercedes et 2 Land Rover) viennent d'être réformés.

#### **4- Fonctionnement des EMI.**

Le Comité Exécutif élabore annuellement le plan d'action des EMI sur la base d'un plan d'action préparé par le pays hôte en particulier la Mauritanie.

Depuis 1989, les EMI ont eu à intervenir chaque année en Mauritanie alors qu'elles n'ont pu le faire, pour des raisons de sécurité, que deux fois au Niger et une seule fois au Mali.

La dynamique créée en Mauritanie par la mise en œuvre permanente des EMI a eu d'excellents résultats :

- maintien des populations du Criquet pèlerin à un niveau contrôlable pendant plus de 13 ans (à l'exception de quelques années où il a fallu faire appel aux interventions aériennes) au moment où les conditions écologiques étaient souvent favorables au développement des recrudescentes ;
- développement de la coopération en matière de lutte antiacridienne entre le pays hôte et les autres pays membres de la CLCPANO ;
- échange d'expériences important et fructueux entre les cadres et les techniciens de la sous-région ayant participé aux activités des EMI;
- contribution à la création du Centre de Lutte Antiacridienne en Mauritanie en 1995 ;
- développement de ce Centre notamment ses ressources humaines, au point où la Mauritanie dispose actuellement de nombreux cadres et techniciens spécialisés et expérimentés en la matière.

La mise en œuvre régulière des EMI en Mauritanie a démontré clairement que la lutte préventive contre le Criquet pèlerin peut réussir si les différents partenaires y croient et si des moyens humains et matériels suffisants sont déployés au moment opportun là où il faut.

## **5- Activités des EMI de juin 2001 à avril 2002**

Durant la campagne 2001-2002, le plan d'action des EMI adopté par la Commission à sa 23<sup>ème</sup> Session tenue du 2 au 7 juin 2001 à Alger (Algérie) a été complètement réalisé par le CLA de Mauritanie en étroite collaboration avec le Secrétariat et le NPO EMPRES. Six équipes comprenant chacune deux véhicules (un pour la prospection et un pour le traitement) ont ainsi assuré les prospections dans l'ensemble des foyers de grégarisation du Criquet pèlerin en Mauritanie. Les quatre véhicules de la composante EMI Algérie, déployés en Mauritanie depuis 2000, ont également contribué à la réalisation de ce plan.

Le Secrétaire Exécutif de la Commission a suivi régulièrement les activités des EMI et a même effectué une mission de terrain en Mauritanie pour, d'une part s'enquérir de leur état et des conditions de leur travail, et d'autre part s'informer de près de la situation acridienne. Il a pu aussi contribuer à l'amélioration du rendement de ces équipes.

## **6- Contraintes**

Le fonctionnement des EMI n'a pas toujours été facile à assurer en raison des principales contraintes ci-après :

- le matériel roulant des EMI est depuis plusieurs années dans un état de dégradation avancé. Le renouvellement du parc automobile des EMI en Mauritanie ne se fait pas à la cadence requise et les nombreuses et onéreuses réparations se sont avérées insuffisantes et dans certains cas inopportunes.
- l'intervention des EMI au Mali et au Niger n'était pas réalisable en raison de l'insécurité; ce qui a influé négativement, certaines années, sur l'évolution de la situation acridienne globale au niveau de la région occidentale.

## **7- Projet de renouvellement du parc automobile des EMI**

En attendant la mise en œuvre du Programme EMPRES en Région occidentale, le fonctionnement des EMI devrait être maintenu et consolidé. Pour ce faire, il faudrait renouveler une grande partie des véhicules. Une action urgente doit être menée dans ce sens de façon concertée entre le siège de la FAO, le Secrétariat de la Commission, les pays hôtes et les autres Etats membres de la CLCPANO.

A ce propos, la Commission avait recommandé au Secrétariat, lors de sa 23<sup>ème</sup> Session, de finaliser le projet relatif au renouvellement du parc automobile des EMI en vue de le soumettre pour financement à certains pays et organismes donateurs notamment africains, arabes et islamiques. Pour ce faire, un document préliminaire regroupant les données essentielles sur l'état du parc automobile des EMI a été préparé par la Mauritanie. Sur la base des informations disponibles le Secrétariat a élaboré le document de projet de renouvellement ci-joint.

## **8- Plan d'action pour la campagne estivale 2002**

Un plan d'action pour les EMI a été préparé par la Mauritanie. Ce plan, présenté en annexe, prévoit la mise en place de quatre équipes de prospection, une de maintenance et une de coordination à partir de Août 2002. Le montant nécessaire à sa réalisation est estimé à 85.000 \$ E.U dont 30.000 US\$ seront supportés par la Commission.

Documents de travail du point 6 (suite)

**PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE DES E.M.I.**

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

**PROJET**

<b>INTITULE DU PROJET</b>	:	<b>RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE DES EQUIPES MAGHREBINES D'INTERVENTION CONTRE LE CRIQUET PELERIN</b>
<b>RESPONSABLE DU PROJET</b>	:	<b>COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST</b>
<b>PAYS CONCERNES</b>	:	<b>ALGERIE, LIBYE, MAROC, MAURITANIE, TUNISIE</b>
<b>DUREE</b>	:	<b>4 ANS</b>
<b>COÛT DU PROJET</b>	:	<b>745.000 \$E.U.</b>

## **1- Introduction**

L'affaiblissement de l'organisation qui était chargée d'assurer les activités de prospection et de lutte contre le Criquet pèlerin dans la zone sahélo-saharienne, a fait ressentir un besoin pressant dans les domaines de la prospection et de la lutte en Mauritanie, au Mali et au Niger. Pour combler cette lacune, et dans le souci d'éviter de nouvelles invasions acridiennes, les pays du Maghreb ont décidé de créer en 1988 les Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin (EMI) (appelées à l'origine Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet pèlerin).

Les principaux objectifs des EMI sont:

- Assurer une meilleure surveillance et une meilleure évaluation de la situation du Criquet pèlerin;
- Contribuer par la prévention au renforcement de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans les zones les moins dotées en moyens de surveillance et de lutte;
- Renforcer les liens de coopération entre les pays maghrébins et ceux du Sahel;
- Permettre par le biais de ces équipes la formation et l'échange d'expérience en la matière.

Le premier noyau des EMI a été mis en place grâce à une importante contribution de la Banque Islamique de Développement (1 million de Dollars US) complétée d'une part par des apports de l'Algérie (595.000 US\$), du Maroc (266.450 US\$) et d'autre part par une aide importante de la FAO (111.000 US\$) et de la Commission (47.800 US\$).

## **2- Composition initiale des EMI**

Les EMI étaient initialement constituées de deux composantes. L'une est positionnée à Alger et comprenait dix véhicules :

- 4 véhicules tout terrain type Mercedes,
- 6 camions Unimog.

Cette composante était destinée à opérer au Mali et au Niger avec deux équipes mixtes pour chaque pays. Les problèmes de sécurité prévalant au nord de ces pays n'ont malheureusement pas permis à ces équipes d'y opérer régulièrement comme prévu. Une seule prospection conjointe avait été organisée au Mali et deux au Niger.

La seconde composante, basée en Mauritanie, comportait :

- 6 véhicules type Mercedes 300D
- 6 véhicules type Land Rover
- 7 véhicules du type Unimog

Cette composante a été renforcée en 1995 par l'achat d'un nouveau lot de 5 véhicules de type Toyota acquis par la FAO sur un fonds mis à la disposition de la région par la Banque Africaine du Développement (BAD).

Par ailleurs, 11 véhicules de type Toyota, acquis en 1993 par la Mauritanie à travers un don japonais, sont également utilisés pour renforcer les EMI.

### **3- Composition actuelle des EMI**

Depuis leur création en 1989, les EMI, particulièrement celles positionnées en Mauritanie, ont fonctionné régulièrement avec une moyenne de 8 mois/an dans des conditions de terrain très difficiles. Même celles basées en Algérie ont eu à intervenir à plusieurs reprises en Mauritanie pour renforcer le dispositif mauritanien comme ce fût le cas en 1993 et 1994 suite à une importante recrudescence du Criquet pèlerin ainsi qu'en 2000 et 2001.

Le bilan des activités des EMI est très positif et riche en enseignements. Elles ont beaucoup contribué au maintien de la rémission durant cette décennie à travers l'application de la stratégie de lutte préventive que les pays d'Afrique du Nord-Ouest ont toujours défendue. Malheureusement, l'état vétuste des véhicules des EMI constitue, depuis plusieurs années, une grande contrainte pour la poursuite de leurs activités.

En effet, d'importantes dépenses sont effectuées annuellement pour remettre en état les véhicules. L'état mécanique de la majorité d'entre eux ne justifie plus de nouvelles réparations. Jusqu'à présent, dix véhicules ont dû être réformés (4 Mercedes et 6 Land Rover). La composition actuelle des EMI est donc comme suit :

	<b>Mauritanie</b>	<b>Algérie</b>	<b>Total</b>
<b>Mercedes 300 GD 4x4</b>	6	-	6
<b>Toyota 4x4</b>	13	-	13
<b>Camion Unimog</b>	9	4	13

A l'exception de quelques Unimog qui peuvent encore fonctionner pour quelques années, les autres véhicules ne sont plus en mesure d'assurer les opérations de prospection et de lutte dans les zones sahariennes. Leur remplacement est plus que nécessaire.

### **4- Proposition de Renouvellement du parc automobile**

Pour assurer la continuité des activités de prévention que les EMI réalisent avec succès depuis 13 ans, il est proposé de renouveler progressivement le parc automobile selon le calendrier ci-après :

	<b>2002-2003</b>			<b>2003-2004</b>			<b>2004-2005</b>			<b>2005-2006</b>		
	D.	R.	A.									
<b>Mercedes</b>	6	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Toyota</b>	13	3	6	16	4	5	17	6	4	15	-	2

D.= Disponible

R.= à reformer

A.= Achat

Concernant les Unimog, il sera procédé annuellement au remplacement du moteur et de la boîte à vitesse pour un (01) Unimog. Ainsi, les véhicules de ce type seront remis à neuf au bout de quatre ans.

Au bout de quatre ans, 25 véhicules légers devraient être achetés. Le parc automobile serait alors composé de 25 Toyota et 13 Unimog tout terrain.

## **5- Coût financier du renouvellement du Parc automobile**

Le coût financier global du renouvellement du parc automobile des EMI est estimé à 745.000 US\$. La réalisation de ce projet est prévue sur une période de quatre ans avec une répartition financière annuelle comme suit :

	1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>ème</sup> année		3 <sup>ème</sup> année		4 <sup>ème</sup> année	
	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
<b>Véhicules légers 4x4</b>	8	200.000	7	175.000	6	150.000	4	100.000
<b>Véhicules Unimog Kit moteur + boîte à vitesse</b>	1	30.000	1	30.000	1	30.000	1	30.000
<b>Total US\$</b>		<b>230.000</b>		<b>205.000</b>		<b>180.000</b>		<b>130.000</b>

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Ministère du Développement Rural  
et de l'Environnement  
**Direction de l'Elevage et de l'Agriculture**  
**Centre de Lutte Antiacridienne**

Honneur – Fraternité - Justice

**PLAN D'ACTION DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE  
CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN MAURITANIE**

**BILAN ET MOYENS A MOBILISER A COURT TERME  
AOUT 2002– FEVRIER 2003**

**Mai 2002**

## **I- BILAN DE LA CAMPAGNE ESTIVALE ET PRINTANIERE 2001-2002**

Les activités de prospection et de surveillance des zones de reproduction du criquet pèlerin ont été menées grâce au concours du Gouvernement mauritanien et à l'aide de la FAO et de la CLCPANO.

Bien que les infestations signalées n'ont pas atteint le seuil densitaire significatif conduisant à l'intervention et à l'utilisation des moyens de lutte, elles ont contribué à l'amélioration de la connaissance des biotopes du criquet pèlerin et au suivi, en temps réel, de l'évolution des conditions écologiques dans les foyers de grégarisation.

La situation acridienne a été très calme durant les mois de juillet, août et jusqu'à la première décennie de Septembre où des individus solitaires isolés ont été observés par les équipes de prospection. Cependant quelques reproductions localisées d'individus solitaires ont eu lieu dans les zones de Takhça et l'Agane.

Des densités faibles et variant d'un point à l'autre ont été observées (12 à 80 larves / ha et 5 à 40 ailés / ha sur 10 à 100 ha et 40 à 480 larves / ha sur 5 à 20 ha) dans des touffes de *Tribulus spp.* Des ailés matures et immatures dispersés ont été également observés et, selon les prévisions, pouvaient se déplacer vers les zones écologiques favorables en Inchiri et dans l'extrême Nord du pays. Mais les prospections menées dans le centre et le nord du pays, entre décembre 2001 et mars 2002, n'ont pas révélées une activité du criquet pèlerin dans ces zones.

## **II - PREVISIONS**

Les pluies exceptionnelles enregistrées durant le mois de janvier au sud du 18<sup>ème</sup> parallèle nord ont occasionné le reverdissement de la végétation et l'installation d'un semblant hivernage précoce. Cette végétation diversifiée et en plein développement (à l'exception de *Cenchrus sp.*) persistera en grande partie à l'état vert durant les mois à venir.

Cette situation permettra au potentiel d'ailés en dispersion de se maintenir avec des possibilités de reproductions éparses et à très petite échelle. La persistance d'une telle végétation peut attirer aussi d'autres populations allochtones en provenance des pays limitrophes.

La présence de cette végétation verte en telle période au Sud du 18<sup>ème</sup> parallèle est une situation rarement vécue par les habitants de la zone. Par conséquent, elle constitue une nouvelle donnée dans le suivi du phénomène acridien au niveau local.

### **2.1 - Evolution probable du Criquet pèlerin et moyens à mettre en œuvre pour la surveillance et la lutte pour la campagne 2002/2003**

Le potentiel acridien, actuellement en dispersion à travers de larges zones abritant des conditions favorables (Trarza, Brakna, Tagant et en partie moindre le Tiris Zemmour), va commencer à se regrouper probablement vers les mois de mai et juin avec le dessèchement progressif de la végétation.

L'évolution de cette situation durant la campagne estivale prochaine sera fonction des conditions écologiques, de l'apport d'insectes allochtones et de la rapidité et de l'efficacité des interventions, d'où la nécessité d'élaborer le présent plan d'action.

Trois hypothèses peuvent être envisagées selon les superficies à traiter :

- Hypothèse basse : **2.000 ha**
- Hypothèse moyenne : **5.000 ha**
- Hypothèse haute : **10.000 ha**

## **2.2- MOYENS NECESSAIRES :**

Les moyens nécessaires pour mettre en œuvre ce plan d'action sur la base de l'hypothèse la plus basse sont résumés en annexe. Le nombre d'équipes de prospection est réduit, depuis l'année dernière, de 6 à 4 (30%) suite aux résultats du travail d'exploitation de 13 années de collecte des données acridiennes réalisé par Ould BABAH en 2001.

### ***2.2.1- Equipes de prospection***

Les actions de prospection seront menées à l'aide d'équipes terrestres dans les deux Hodhs, l'Assaba, le Tagant, le Brakna et le Trarza à partir d'août 2002. Ce dispositif, composé de 4 équipes de prospection, une de maintenance et une autre de coordination, sera déployé pendant 7 mois en période estivale et hiverno-printanière.

Chacune des équipes de prospection est constituée de :

- un prospecteur,
- deux chauffeurs,
- un ouvrier,
- 2 véhicules dont un Unimog.

Le dispositif devra être renforcé ou diminué en fonction de l'évolution de la situation.

### ***2.2.2- Moyens matériels***

#### ***2.2.2.1- Véhicules***

10 véhicules dont 4 Unimog sont nécessaires pour mener à bien cette campagne. Ces véhicules en majorité très âgés mais en bon état de marche sont disponibles. Des réparations mineures sont à prévoir.

#### ***2.2.2.2- Carburant et lubrifiant***

Les quantités de carburant sont estimées pour couvrir les besoins minimaux des différentes équipes pendant 7 mois. L'estimation des coûts est faite sur la base de 150 km/jour et par véhicule de prospection et de 100km/jour par équipe de maintenance et de coordination.

#### ***2.2.2.3 - Matériel de communication***

Le Centre dispose d'un nombre suffisant d'émetteurs/récepteurs pouvant couvrir les besoins immédiats de la campagne estivale. Néanmoins il continue à œuvrer dans le sens de la modernisation de l'ensemble de ses outils de prospection et d'intervention en particulier ceux de la communication. Un kit de matériel Codan avec modems "interfaçable" à Psion 5mx eLocust reste nécessaire

#### *2.2.2.4 - Matériel de navigation et de prospection*

Le matériel GPS disponible, déjà très ancien, est en majorité en panne. Un nombre de 5 GPS est à acquérir.

En outre, pour fournir une information fiable sur l'acridien et son biotope, le prospecteur doit disposer d'un petit matériel scientifique lui permettant de relever des données météorologiques et écologiques. L'obtention d'un lot de matériel scientifique pour couvrir les besoins de six équipes reste indispensable.

#### *2.2.2.5 - Matériel de traitement*

Le matériel de traitement disponible couvre les besoins de l'hypothèse basse du plan d'action. Néanmoins, un petit stock de pièces de rechange devra être constitué.

#### *2.2.2.6 - Matériel de camping*

Le matériel de camping disponible couvre les besoins de ce plan d'action.

#### *2.2.2.7- Matériel de protection*

Le matériel de protection disponible couvre les besoins de l'hypothèse basse de ce plan d'action.

#### *2.2.2.8 - Pesticides*

Les besoins en pesticides pour les différentes hypothèses sont couverts.

#### *2.2.2.9 -Frais généraux imprévus*

Les frais généraux imprévus sont estimés à 5 % du coût du fonctionnement des équipes (carburant et lubrifiant). Ils sont nécessaires pour permettre aux équipes de faire face à des besoins de terrain imprévus.

### ***2.2.3 - Suivi sanitaire du personnel de terrain***

Le suivi sanitaire des équipes de traitement est nécessaire. Cette activité a été suivie et exécutée en collaboration avec le projet Norvégien GCP/INT/651/NOR. Au cas où les activités de celui-ci prennent fin, il sera nécessaire de continuer cette activité et de se procurer les accessoires du kit d'analyse de CHOLINESTERASE.

**Tableau récapitulatif des coûts d'un dispositif composé de 4 équipes  
de prospection , une de coordination et une de maintenance pendant 7mois  
(août 2002 à fin février 2003)**

DESIGNATION	BESOINS		DISPONIBLES		A RECHERCHER	
	Ouguiyas	Dollars EU \$	Ouguiyas	Dollars EU \$	Ouguiyas	Dollars EU \$
<b>PERSONNEL</b> • Salaire • Perdiems	<b>PM</b> <b>7.455.000</b>	<b>28.132</b>	<b>PM</b>		<b>PM</b> <b>7.455.000</b>	<b>28.132</b>
<b>VEHICULES</b> • Tout terrain • Unimog	<b>10</b> <b>04</b>		<b>12</b> <b>08</b>		<b>0</b>	
<b>CARBURANT ET LUBRIFIANT</b>	<b>11.309.760</b>	<b>43.678</b>			<b>11.309.760</b>	<b>43.678</b>
<b>PNEUMATIQUE</b>					<b>1.950.000</b>	<b>7.360</b>
<b>FRAIS GENERAUX ET IMPREVUES</b>	<b>1.825.488</b>	<b>6.888</b>			<b>1.825.488</b>	<b>6.888</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>20.590.248</b>	<b>77.700</b>			<b>20.590.248</b>	<b>85.060</b>

P.M : Les salaires sont pris en charge par l'état

Taux d'1 Dollars EU \$ : 265 Ouguiyas

**NB** : Les rubriques du plan d'action, pour lesquels les besoins sont couverts ne sont pas récapitulés ci- haut.

**Documents de travail du point 7**

**ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME  
EMPRES DANS LA REGION OCCIDENTALE**

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

**1- RAPPEL**

Le document de travail préparé à l'occasion de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission tenue à Alger du 02 au 07 juin 2001, rappelle l'historique du programme EMPRES en Région Occidentale et les principales actions entreprises dans ce cadre depuis 1997, notamment:

- Elaboration en 1998 d'une proposition de programme par une mission de consultation;
- Examen et adoption de cette proposition par les 9 pays concernés et certains donateurs réunis en 1998 à Nouakchott;
- Poursuite des activités du projet GCP/INT/651/NOR financé par la Norvège et ayant pour thème: "Amélioration des techniques d'application des pesticides". L'évaluation de ce projet en 2001 a mis en exergue les excellents résultats obtenus et a recommandé sa prolongation pour une troisième phase de 2 ans (2002-2003);
- Recrutement en 2000 d'un fonctionnaire national EMPRES en Mauritanie;
- Transfert de la Station de recherche d'Akjoujt dans un nouveau local mis à disposition par le Gouvernement mauritanien et renforcement progressif des équipements de cette station par la FAO;
- Organisation en février 2001 d'un atelier de planification, par approche participative, de la Phase I (4ans) du Programme EMPRES en Région occidentale en présence des pays concernés et des donateurs potentiels ayant manifesté un intérêt à appuyer ce programme. Les objectifs, les résultats attendus, le plan et le calendrier des activités de cette phase ont été définis;
- Création de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO);
- Contacts avec plusieurs donateurs potentiels en particulier : Union Européenne, France, USAID, BAD, BID, Libye, Pays-Bas, Suisse, Norvège, Grande Bretagne, OPEC;

Parallèlement à ces activités, des actions de renforcement des structures nationales anti-acridiennes, des formations, des prospections conjointes et des équipements ont été financés, depuis 1997, au profit des pays sahéliens sur les fonds propres de la FAO et l'assistance de certains donateurs tels que l'USAID, la GTZ, le Luxembourg et la Norvège.

**2- ACTIONS ENTREPRISES ENTRE JUIN 2001 ET MAI 2002**

**2.1. Evaluation financière de la phase I**

Une des actions entreprises depuis l'Atelier de planification de Nouakchott a été de demander aux pays impliqués d'assister les démarches de la FAO auprès des bailleurs de fonds afin d'identifier les financements complémentaires indispensables au démarrage effectif du Programme. Certains pays ont effectivement saisi les bailleurs de fonds dans ce sens.

Conformément aux recommandations de la 23<sup>ème</sup> Session de la CLCPANO, le Secrétariat a élaboré, en collaboration avec les consultants M. B. Chara, Mme A. Monard et M. M. Lecoq, l'évaluation financière des activités prévues au cours de la phase I du programme EMPRES dans la Région occidentale. Sur la base du document de l'Atelier de Nouakchott (février 2001) un document clair et concis a été préparé dans le but de le faire parvenir aux donateurs susceptibles de contribuer au financement du programme. Les coûts des différentes activités ont été mis à jour (par rapport à ceux de 1998) en tenant compte de l'évolution des prix des équipements et des progrès réalisés sur le plan institutionnel, notamment en ce qui concerne la coordination régionale. Le montant global des dépenses prévues pour les 4 ans de la phase I est de **8.091.000 \$EU**.

## **2.2. Financement de la phase I**

Si pour la Région centrale, les financements actuellement existants sont suffisants pour couvrir les activités prévues en 2002 et 2003, voir une partie de la phase III (à partir de 2004), pour la Région occidentale, les activités ne peuvent être pour l'instant mises en œuvre conformément à la planification établie lors de l'Atelier de Nouakchott, faute du financement requis. La sensibilisation des donateurs à laquelle participe de plus en plus le Secrétariat de la Commission a engendré une évolution positive de l'intérêt que portent certains donateurs à la composante du programme pour cette région. Cependant, davantage de contacts avec les bailleurs de fonds et d'efforts de sensibilisation sont nécessaires, surtout en cette période de rémission.

En effet, comme l'ont souligné les Responsables du Département de l'Agriculture lors de la visite du Président de la CLCPANO au siège de la FAO à Rome en fin janvier 2002, la recherche des financements pour EMPRES / RO n'est pas aisée. Cette constatation a été confirmée par la Mission d'évaluation du Programme EMPRES (Régions centrale et occidentale) réalisée en 2001 à la demande du Directeur Général de la FAO. Parmi ses conclusions, on peut citer :

- La communauté internationale des donateurs ne considère pas la lutte préventive contre le Criquet pèlerin à long terme comme une haute priorité ;
- L'absence de populations significatives du Criquet pèlerin au cours des dernières années a réduit l'intérêt porté à ce ravageur ;
- Le manque d'une démonstration claire des avantages socio-économiques de la lutte préventive contre ce fléau est une autre raison de la diminution de l'intérêt porté par les donateurs à cette stratégie.

Pour faire face à cette situation, et dans le but de dépasser ces difficultés, la FAO a engagé les mesures importantes ci-après :

- Le Directeur Général a créé en 2001 un Fonds spécial pour EMPRES (500 millions \$EU), auquel certains bailleurs de fonds (Italie) ont déjà commencé à souscrire;
- La FAO a saisi officiellement en décembre 2001 tous les donateurs potentiels auxquels le Directeur Général-Adjoint de l'Organisation a fait parvenir l'évaluation financière de la phase I du programme EMPRES/RO tout en les invitant à étudier la possibilité de contribuer à cet important programme;
- Le secrétariat de la Commission a mis à profit ses participations aux différentes réunions internationales pour sensibiliser davantage et convaincre les donateurs pour apporter leur appui financier audit programme. Il a également maintenu des contacts périodiques avec plusieurs d'entre eux soit par messagerie électronique, soit par téléphone;

- Le Responsable du Groupe Acridiens à Rome et le Secrétaire de la CLCPANO ont rendu visite début mai 2002 à l'Union Européenne et au Ministère français des Affaires Etrangères et de la Coopération afin de faire activer leurs contributions promises au programme.

Malgré toutes ces démarches, et en dépit de l'intérêt croissant qu'accordent à ce programme les Gouvernements des pays qui en sont membres, l'objectif à atteindre est encore loin de l'être. Concrètement, sur les 8.000.000\$EU nécessaires pour réaliser les activités de la phase I, ne sont disponibles à ce jour qu'environ 300.000 \$EU(160.000 de l'USAID et presque autant du programme régulier de la FAO) **soit 3,75% du montant global**. C'est pourquoi trois actions semblent être indispensables:

- i. Les pays membres du programme EMPRES/RO doivent demander à leurs représentants permanents auprès de la FAO d'entreprendre plus d'initiatives auprès des hauts Responsables de la FAO et auprès des représentants des bailleurs de fonds au siège de l'Organisation en vue de les stimuler davantage à contribuer au programme EMPRES / RO;
- ii. Il est nécessaire que les Responsables des pays concernés et ceux de la FAO soulèvent plus souvent le problème acridien dans des moments clés (sommets et forums régionaux et internationaux) afin de sensibiliser davantage les décideurs ;
- iii. Il serait judicieux que la FAO convoque une réunion des donateurs afin de donner une nouvelle impulsion à ce programme.

### **2.3. Accord EMPRES/Région Occidentale**

Le Directeur Général de la FAO a envoyé en début 2002 à chacun des pays membres du programme EMPRES/Région occidentale, pour examen et signature, une proposition d'Accord destinée à faciliter l'exécution des activités du programme dans ces pays y compris l'organisation de réunions, l'importation de matériel et les visites de consultants. Il les a également invités à nommer un Responsable national chargé de la liaison des activités de ce programme (voir document ci-joint).

A ce propos, il est à signaler que le Groupe Acridiens et la Coordination du Programme EMPRES en Région occidentale ont convenu d'organiser, en décembre 2002 à Niamey (Niger), la première réunion des Agents de liaison EMPRES de cette région.

### **2.4. Principales actions entreprises par les Etats membres du programme**

Le Gouvernement Mauritanien a mis à la disposition du Programme EMPRES un local spacieux et de bonne qualité et s'est engagé à prendre en charge les dépenses d'eau et d'électricité. Le NPO EMPRES et le projet norvégien se sont déjà installés dans le nouveau local.

La Libye a promis de contribuer au programme par un montant de 400.000\$EU.

Le Gouvernement malien s'est engagé à créer, avant juin 2002, une Unité nationale de lutte préventive contre le Criquet pèlerin qui sera dotée de l'autonomie de décision et de fonctionnement.

Au Tchad, un arrêté portant création d'un Centre National de Lutte Antiacridienne a été préparé et devrait être prochainement présenté à la signature du Ministre de l'Agriculture.

## 2.5. Mise à jour des moyens existants dans les pays du Sahel

Dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre d'EMPRES en Région occidentale, le Groupe Acridiens, en concertation avec le Secrétariat de la Commission, a organisé une mission (Mme Monard) au Mali, Niger, Sénégal et Tchad ayant pour objet d'inventorier et d'évaluer, sur la base d'un questionnaire préalablement transmis au pays, les ressources humaines et matérielles consacrées à la lutte anti-acridienne contre le Criquet pèlerin et leur gestion actuelle. L'objectif de cette enquête est une mise à jour des informations disponibles (le dernier inventaire datant d'octobre 1997, lors de la définition du Programme pour la Région occidentale) destinée à hiérarchiser au mieux les priorités des différentes activités définies lors de l'Atelier EMPRES, en février 2001, à Nouakchott.

En plus de cette mission, le questionnaire précité a été envoyé également au Centre de lutte antiacridienne de la Mauritanie qui a pris le soin de le compléter convenablement.

Une synthèse actualisée des ressources existantes dans les 5 pays précités est actuellement disponible.

## 2.6. Appui au Projet norvégien

En raison des excellents résultats obtenus par ce projet dans le cadre de l'amélioration des techniques de pulvérisation des pesticides par l'utilisation du DGPS et la réduction significative de leurs effets sur l'environnement, il a paru nécessaire de poursuivre les activités de recherche menées dans ce domaine. Néanmoins, la demande adressée par la FAO à la Norvège en vue de financer une troisième phase de ce projet n'a pas encore abouti en raison de la restructuration en cours des organes et de la politique de coopération dans ce pays.

En attendant, la FAO a pris l'initiative d'initier et de financer un Projet de Coopération Technique (PCT) régional qui permettrait d'assurer la continuation des recherches précitées. Ce PCT nécessitait l'appui officiel d'au moins trois pays de la région occidentale. La Mauritanie, le Maroc et le Niger ont répondu favorablement et ont fait parvenir à la FAO les documents requis.

## 2.7. Contributions de la FAO en 2001 pour la Mauritanie, le Mali et le Niger

En 2001, les contributions de la FAO (CLCPANO, Programme Régulier, DLCC et USAID) pour la Mauritanie, le Mali et le Niger ont été de 135,900\$ EU. Leur répartition est comme suit :

### - Mauritanie :

- ✓ Plan de surveillance du Criquet pèlerin 100,000\$ EU
- ✓ Station de recherche d'Akjoujt 4,700\$ EU
- ✓ Centre de lutte Antiacridienne 8,000\$ EU
- ✓ NPO EMPRES 15,200\$ EU
- ✓ Atelier de formation Région Centrale 6,000\$ EU

**Total : 133,900\$ EU**

- Mali (Appui aux prospections) 10,000\$ EU
- Niger (Appui aux prospections) 22,000\$ EU

En 2002, les contributions de la FAO à la **Mauritanie** ont atteint au mois de mars 2002 la somme de 62,450\$ EU répartis comme suit :

✓ NPO EMPRES	49,200\$ EU
✓ Plan de surveillance du Criquet pèlerin	8,250\$ EU
✓ Station d'Akoujt	5,000\$ EU

## **2.8 Coopération entre la Région Occidentale et la Région Centrale**

La coopération entre la Région occidentale et la Région centrale, tant au niveau du programme EMPRES qu'entre les deux Commissions, s'améliore et se renforce d'année en année en vue d'harmoniser plusieurs aspects liés à la gestion du problème acridien (formation, surveillance, élaboration des rapports, évaluation des campagnes, nouvelles technologies, etc.). Cette coopération s'est matérialisée en 2001 et début 2002 par l'accroissement des échanges d'informations, la participation du Secrétaire de la CLCPANO en janvier 2002 à la 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité Consultatif du Programme EMPRES / RC (Caire) et en mars de la même année à la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (Damas). Le NPO EMPRES en Mauritanie a, de son côté, assisté à la 9<sup>ème</sup> Réunion des Fonctionnaires de liaison de la Région centrale qui s'est tenue en octobre 2001 à Khartoum.

La participation aux travaux de ces réunions a permis aux représentants de la RO de faire connaître les expériences vécues ou en cours dans cette région afin d'en faire profiter l'ensemble des participants, de développer les synergies et d'éviter les duplications.

Par ailleurs un Atelier de formation sur les nouvelles techniques de prospection et de traitement a été organisé en Mauritanie en novembre 2001 par le CLA, le Projet norvégien et le NPO EMPRES au profit de participants de la Région Centrale et de la Région Orientale (voir rapport du NPO pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2001, document séparé).

**Documents de travail du point 9**

**FORMATION**

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

Convaincue de l'importance et de la nécessité d'une bonne formation en acridologie pour la gestion et la maîtrise du problème acridien, la Commission a, dès sa création, consenti des efforts louables dans ce domaine en exécutant un programme de formation de longue et de courte durées sur les différentes disciplines intéressant la lutte antiacridienne. L'investissement réalisé dans la formation des ressources humaines a été très fructueux puisque actuellement tous les pays membres disposent de cadres supérieurs capables d'entreprendre des recherches théoriques et opérationnelles sur les acridiens et de gérer d'une manière professionnelle les opérations de lutte antiacridienne. La compétence de ces cadres constitue un élément de fierté pour la Commission d'autant plus qu'elle est mise non seulement au profit des pays de la région mais également au service de la communauté internationale.

Ainsi depuis sa création, la Commission a octroyé 19 bourses de formation de longues durées. Les bénéficiaires par ordre chronologique sont :

- |                              |              |      |
|------------------------------|--------------|------|
| • Saïd Zitoune               | (Algérie)    | 1970 |
| • Abdelkader Azzy            | (Libye)      | 1971 |
| • Abderrahmane Hafraoui      | (Maroc)      | 1972 |
| • Ridha Tira                 | (Tunisie)    | 1973 |
| • Mohamed Benkara.           | (Algérie)    | 1976 |
| • Mouldi B'Chir              | (Tunisie)    | 1976 |
| • Thami Benhalima            | (Maroc)      | 1979 |
| • Bachir Chara               | (Algérie)    | 1982 |
| • Mohamed Guedifi            | (Tunisie)    | 1984 |
| • Saïd Ghaout                | (Maroc)      | 1985 |
| • Ridha Mejri                | (Tunisie)    | 1986 |
| • Chahir Kouki               | (Tunisie)    | 1986 |
| • Mounir Abdelmalek          | (Tunisie)    | 1986 |
| • Abderrazak Lamine          | (Tunisie)    | 1986 |
| • Lotfi Selmi                | (Tunisie)    | 1989 |
| • Mohamed El Hadi Ould Taleb | (Mauritanie) | 1991 |
| • Khaled Gadgoud             | (Libye)      | 1991 |
| • Khaled Moumène             | (Algérie)    | 1995 |
| • Ahmed Mouhim               | (Maroc)      | 1997 |

Les dernières bourses ont été accordées à l'Algérie et au Maroc. Selon le système de rotation adopté, la bourse suivante est accordée à la Tunisie.

Mr. Khaled Moumène (Algérie) avait bénéficié d'une bourse de longue durée (48 mois) octroyée à la Commission par le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC). Il a effectué ses

études supérieures en Tunisie, à la Faculté des Sciences de l'Université de Tunis. Après avoir bénéficié d'une période de prolongation de six mois (recommandation de la 29<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif), sa bourse a pris fin en juin 2001. Il a dû par la suite retourner à Tunis pour soutenir sa thèse le 5 janvier 2002 ayant pour thème : "**La transformation phasaire chez le Criquet pèlerin, *Schistocerca gregaria* Forskal 1975 : Mécanisme et identification des caractéristiques écophysiologiques de la substance femelle de grégarisation**".

Mr. Mouhim Ahmed (Maroc) bénéficie depuis novembre 1997 d'une bourse de formation doctorale de 48 mois ayant pour thème « **Effets des insecticides utilisés en lutte antiacridienne sur l'environnement** ». Cette formation est assurée au niveau de la Faculté des Sciences Ibnou Zohr d'Agadir au Maroc sous la supervision du Pr. Moukrim. La bourse devait prendre fin au mois de novembre 2001 mais la longue période de sécheresse qui a sévi au Maroc a considérablement retardé l'exécution des travaux de terrain. Une prolongation de six mois lui a été accordée par la Commission lors de sa 23<sup>ème</sup> Session tenue à Alger. La bourse prendra donc fin en mai 2002.

Quant à la bourse attribuée depuis quelques années à la Tunisie, celle-ci a préféré la convertir en formation de durée moyenne pour deux ingénieurs, en vue d'une spécialisation en lutte antiacridienne et en défense des cultures d'une manière générale. Lors de sa 23<sup>ème</sup> Session, la Commission avait demandé à la Tunisie de désigner, avant la 31<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif, les deux candidats devant bénéficier de la bourse accordée au pays. Jusqu'à présent, le Secrétariat n'a reçu aucune candidature.

En application de la recommandation n°25 de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission, le Secrétariat et le Groupe Acridiens ont fait le nécessaire pour assurer la reproduction du mémoire de M. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie) ainsi que la prise en charge des frais de voyage et de séjour à Paris (France) pour lui permettre de soutenir son mémoire.

Concernant la formation de courte durée, et en exécution de la recommandation de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission, un atelier régional est prévu en Mauritanie du 5 au 10 Octobre 2002 sur l'utilisation du DGPS et d'autres technologies nouvelles. Cet atelier est destiné à former des formateurs dans l'utilisation de ces nouvelles technologies et y participeront deux cadres de chaque pays de la région occidentale (Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie). Compte tenu de la nature des thèmes qui y seront traités, les candidats devront nécessairement posséder des connaissances en informatique. Le programme de l'atelier est joint en annexe.

Un atelier similaire avait été organisé en Mauritanie pour le personnel de la Région Centrale du 16 au 28 Novembre 2001 (voir point 7).

Un site WEB concernant cet atelier est disponible sur Internet ([www.fao.org/news/global/locusts/aston/0111wksh/workshop.htm](http://www.fao.org/news/global/locusts/aston/0111wksh/workshop.htm)). Ce site contient le rapport de l'atelier préparé par les participants et le rapport du travail que le projet norvégien a réalisé sur le mycopesticide « Green Muscle ».

Par ailleurs, certains pays membres de la Commission ont organisé des stages de formation de courtes durées au niveau national. Il s'agit principalement de l'Algérie (22 au 26/02/02) et du Maroc (18 au 23/03/02).



## Documents de travail du point 10

### RECHERCHES

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

#### **1 - Introduction**

L'importance de la recherche scientifique sur les acridiens - comme dans tout autre domaine - n'est plus à démontrer. Elle est à l'origine de nombreuses découvertes qui ont progressivement permis de comprendre les mécanismes de pullulations acridiennes et par conséquent d'améliorer considérablement les actions de lutte.

A cet effet, la Commission a toujours œuvré pour renforcer cette activité dans les pays membres. Elle a, dans un premier temps, engagé un programme de formation de chercheurs de haut niveau qui s'est traduit par la mise en place d'unités nationales de recherche sur les acridiens. Elle a, dans un second temps, contribué à l'équipement de ces unités et encouragé leurs activités.

Lors de sa 22<sup>ème</sup> Session tenue à Rabat du 21 au 25 juin 1999, la Commission avait insisté sur la nécessité d'accorder davantage d'intérêt à la recherche et a recommandé d'en faire un point à part dans les ordres du jour de toutes ses prochaines Sessions et Réunions de son Comité Exécutif.

En application de cette recommandation, le Secrétariat de la Commission avait proposé, lors de la 29<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif, tenue à Alger du 24 au 29 juin 2000, d'organiser une consultation régionale destinée à faire un état des lieux sur les recherches acridiennes réalisées en Afrique du Nord-Ouest durant les cinquante dernières années. Cette proposition, qui a été approuvée et recommandée par le Comité Exécutif, devrait aboutir à une publication d'un document scientifique qui permettrait entre autres de faire connaître les potentialités de la sous-région, de définir les axes de recherches à développer dans le futur et de coordonner les activités de recherche pour éviter la duplication et la dispersion des efforts.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'encouragement des activités de recherche dans la région, la Commission avait décidé de réserver un montant de 15.000 US\$ pour financer les projets de recherche d'intérêt pratique qui pourraient être sélectionnés. Elle encourage également l'échange de visites entre chercheurs et leur participation aux conférences et congrès scientifiques internationaux.

#### **2 - Consultation sur les travaux de recherches réalisés au cours des cinquante dernières années**

##### **2-1- Organisation de la consultation**

En exécution de la recommandation précitée, le Secrétariat de la CLCPANO a organisé, grâce à un financement de la FAO, des consultations nationales puis régionales. Il a ainsi chargé les experts ci-après d'établir les documents préliminaires :

- Pr. Mohamed Habib BENHAMOUDA (Tunisie)
- Dr. Bachir Chara (Algérie)
- Dr. Khaled Gadgoud (Libye)
- Dr. Saïd Ghaout (Maroc)
- Dr. Zein Abidine OULD BOUNA (Mauritanie)

La mise en œuvre de cette consultation a commencé en janvier 2001. Le travail de ces experts a été présenté par le Secrétariat à la 23<sup>ème</sup> session de la Commission qui a eu lieu à Alger (Algérie) du 2 au 7 juin 2001.

Messieurs B. Chara et S. Ghaout ont ensuite été mandatés par le Secrétariat de la Commission pour faire une synthèse de ces rapports et produire une publication scientifique. Une première consultation a eu lieu à Tunis du 15 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2001 et a permis de faire une première synthèse tout en mettant en évidence la nécessité de compléter les rapports préliminaires par des informations complémentaires que les auteurs devaient apporter.

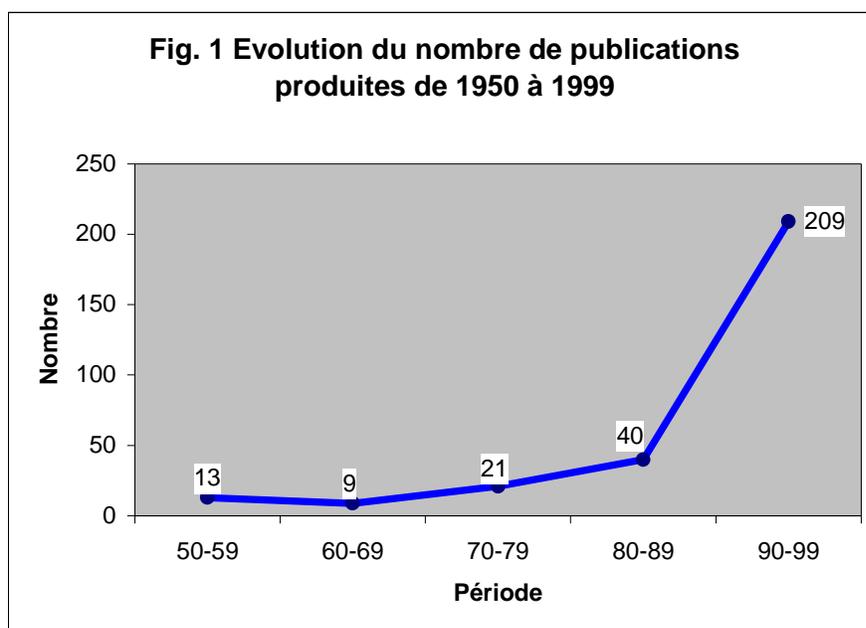
Une deuxième consultation régionale effectuée par les mêmes experts a eu lieu du 8 au 22 avril 2002 et a abouti à la production d'un document qui est présenté à cette réunion pour étude avant sa mise en forme définitive et publication.

## 2-2 Brève synthèse sur l'état des lieux des recherches

### 2-2-1- Travaux de recherches réalisés de 1950 à 2001

Durant la période considérée, 334 sujets de recherche se rapportant à divers domaines de l'acridologie fondamentale et opérationnelle ont été traités. Ils ont été réalisés par 283 chercheurs maghrébins et étrangers.

L'évolution du nombre de publications produites durant la période 1950-1999<sup>(\*)</sup> est schématisé sur la figure 1.

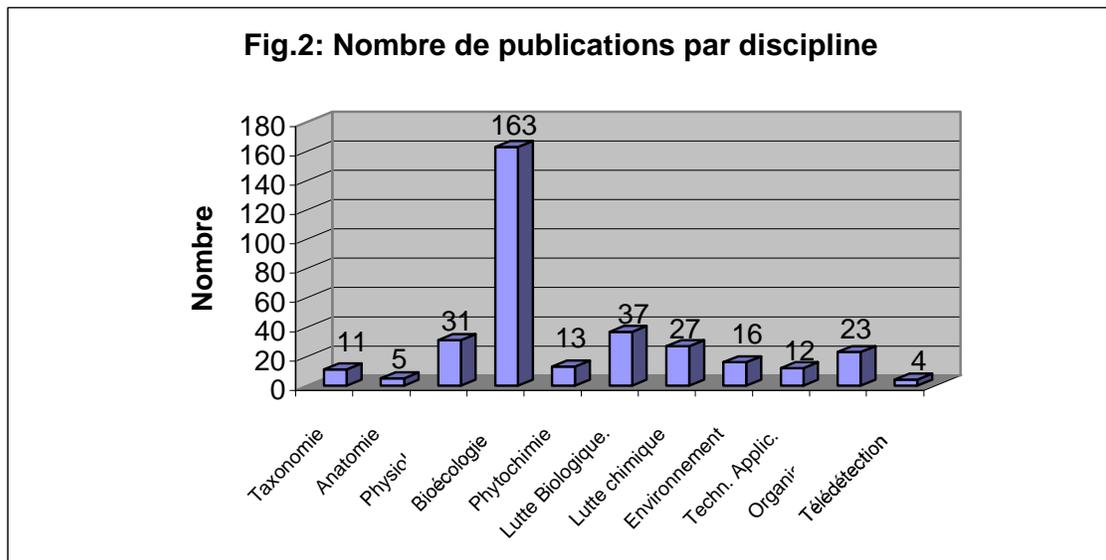


(\*) Pour des raisons de représentation graphique, les années 2000 et 2001 sont traitées séparément

Le nombre de publications produites a commencé à évoluer à partir des années 1970 ce qui coïncide avec la sortie de la première promotion de chercheurs maghrébins formés par la Commission dans les universités françaises et anglaises. Cette évolution s'est poursuivie durant les années 80 avec la deuxième vague de chercheurs. Le grand intérêt accordé à l'acridologie - suscité par l'invasion du Criquet pèlerin de 1987/1989 et les efforts de formation fournis par la Commission et les pays membres, se sont traduits par une augmentation considérable du nombre de publications durant les années 90, avec 209 publications, soit 71,58% du nombre total produit de 1950 à 1999.

### 2-2 2- Disciplines de recherche traitées

Les travaux de recherche réalisés dans la sous-région durant les 50 dernières années s'inscrivent dans onze disciplines de l'acridologie à savoir : Taxonomie, Anatomie, Physiologie, Bio-écologie, Phytochimie, Lutte biologique, Lutte chimique, Technique d'application, Organisation de la lutte, Environnement et Télédétection. Le nombre de publications par discipline est porté sur la figure 2.

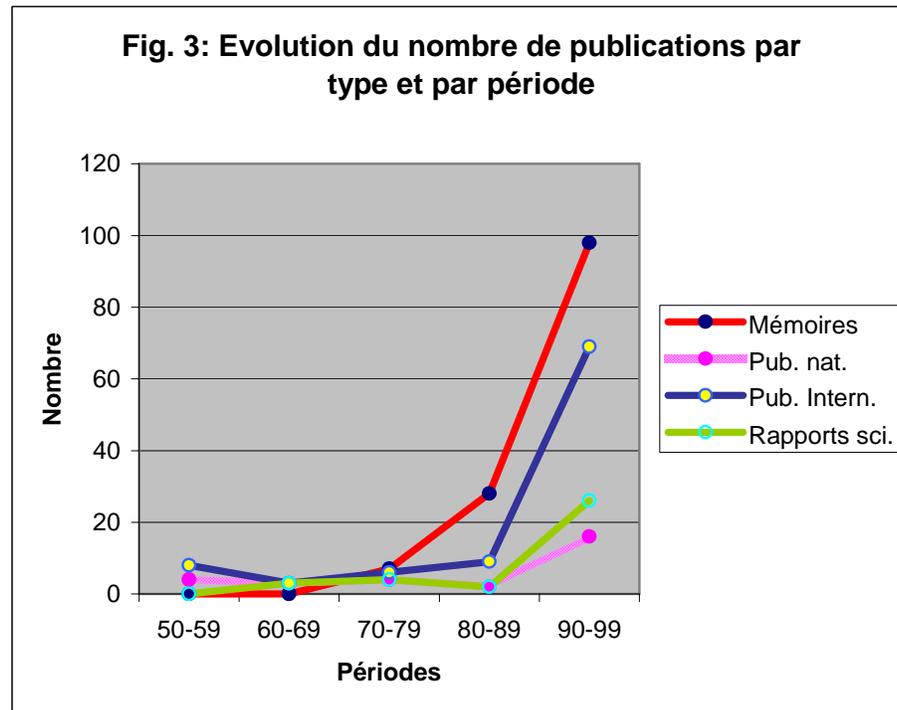


L'analyse de la figure 2 fait ressortir que la bio-écologie est de loin la discipline ayant retenu le plus l'attention des chercheurs (47% du nombre total de publications). Suivent par ordre décroissant : la lutte biologique (10,85%), la physiologie (9,09%), la lutte chimique (7,91%), l'organisation de la lutte (6,74%), l'environnement (4,69%), la phytochimie (3,81%), les techniques d'application (3,52%), la taxonomie (3,24%), l'anatomie (1,45%) et la télédétection (1,17%).

### 2- 2- 3 – Nature des publications

Les travaux de recherche réalisés durant la période 1950- 2001 se rapportent à quatre types, à savoir : Mémoires et thèses, Publications dans les revues nationales, Publications dans les revues internationales, Rapports scientifiques.

La place qu'occupe, par période, chaque type de publications est schématisée dans la figure n°3.

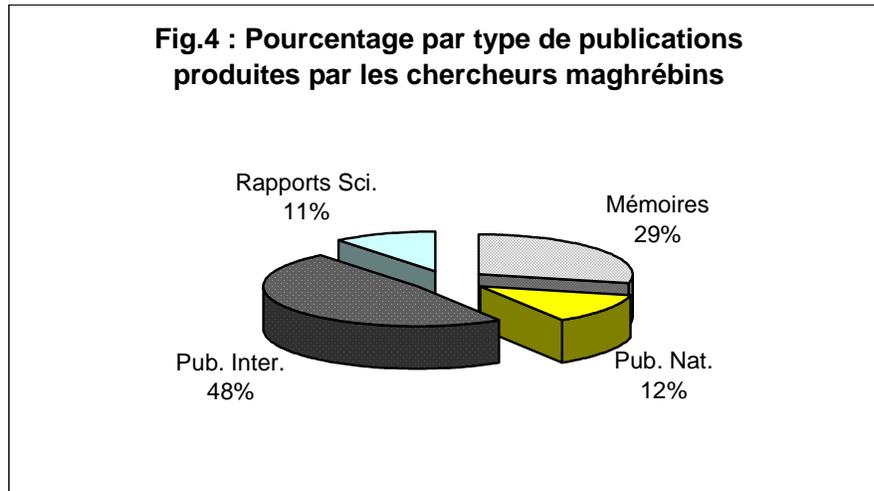


On peut déduire de ce graphique que :

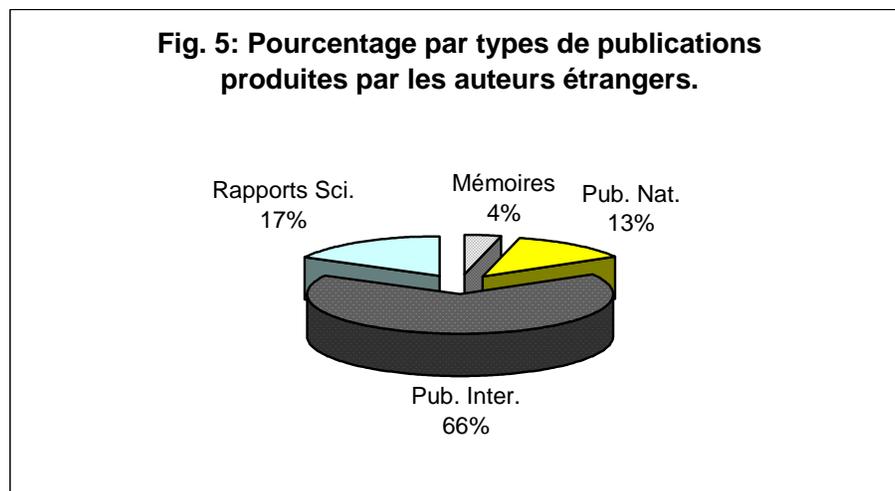
- ☒ Les mémoires et les publications internationales occupent une place prépondérante. Ils représentent à eux deux pour les périodes 1970-1979, 1980-1989 et 1990-1999 respectivement 61,90%, 90,24%, 79,90%.
- ☒ Il y a lieu de souligner que les publications internationales renferment beaucoup plus de communications présentées lors de séminaires et colloques internationaux que de publications dans des revues scientifiques internationales.
- ☒ Le nombre de publications dans les revues nationales est réduit par rapport à celui des publications internationales en raison d'une part, du manque de revues nationales et/ou régionales spécialisées et, d'autre part, du désir des chercheurs maghrébins à publier dans les revues de renommée internationale.
- ☒ Les mémoires sont inexistantes durant les périodes 1950-1959 et 1960-1969. Leur nombre a commencé à évoluer à partir des années 1970 pour atteindre son maximum durant la période 1990-1999. Au cours de cette période 98 mémoires (Ingénieurs, DEA, Magisters et Thèses de Doctorat) soit 73,68 % du nombre total de mémoires ont été soutenus entre 1950 et 1999.
- ☒ En 2000-2001, dix mémoires ont été soutenus ce qui confirme la volonté des pays d'Afrique du Nord-Ouest d'assurer la relève dans le domaine de la recherche acridienne et l'intérêt des chercheurs accordé à l'acridologie.

- ☒ Les rapports scientifiques occupent une place non négligeable surtout durant la période 1990-1999. Ils traitent des observations de terrain, des résultats d'expérimentations et des aspects organisationnels et structurels de la lutte.

La proportion des différents types de publications produites par les chercheurs maghrébins est donnée dans la figure 4.



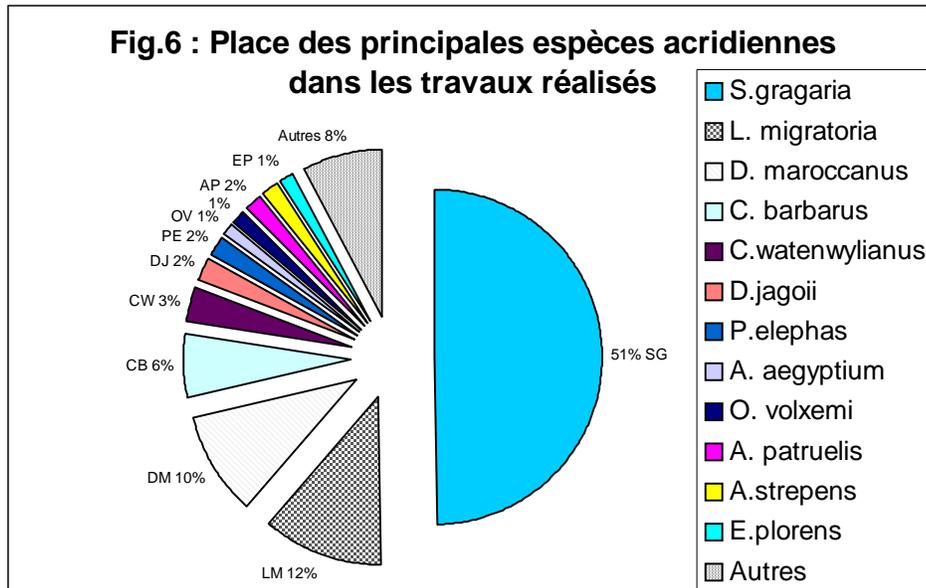
Pour ce qui est des publications produites par les auteurs étrangers, il y a lieu de remarquer le peu de mémoires et thèses réalisés (4%) (fig.5) ; ce qui correspond exclusivement aux travaux effectués par des étudiants des pays sahéliens. A l'instar des travaux réalisés par les maghrébins, ceux des étrangers ont également été publiés en majorité dans des revues internationales (66%). Les rapports scientifiques occupent la seconde place avec 17% suivis des publications nationales avec 13%.



#### 2-2- 4- Matériel biologique étudié

Dans l'ensemble des travaux réalisés, le Criquet pèlerin *Schistocerca gregaria* a été le plus étudié. En effet, 51% des publications portent sur cette espèce acridienne dont l'importance économique n'est plus à démontrer (Fig. 6). Le Criquet migrateur africain (*Locusta m.*

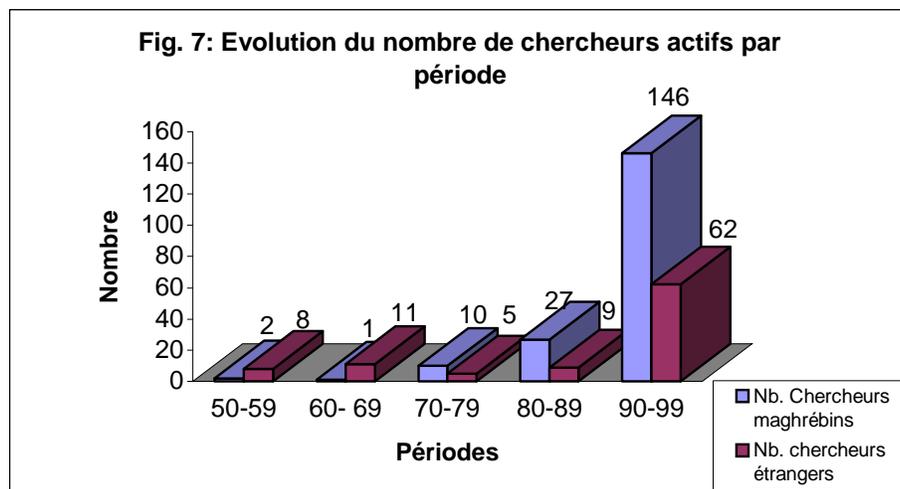
*migratorioides*), bien qu'il ne représente pas un danger potentiel pour la région, a été également utilisé comme matériel biologique (12%) en raison surtout de la facilité de son élevage. Le Criquet marocain (*Dociotaurus maroccanus*), a été également bien étudié (10%) sur le terrain en raison de l'importance des dégâts qu'il occasionne sur les productions agricoles notamment au Maroc et en Algérie.



### 2 - 2 - 5 – Ressources humaines

Le nombre global de chercheurs ayant travaillé en acridologie entre 1950 et 2001, est de 283. De 1950 à 1999, ce nombre a été de 264 dont 177 maghrébins, représentant 67,04% de l'effectif total de la période considérée. Les chercheurs étrangers quant à eux sont au nombre de 87 soit 32,96%.

Le nombre de chercheurs qui ont publié en tant qu'auteurs ou co-auteurs se présente, dans le temps, comme indiqué dans la figure 7.



Ces données montrent qu'entre 1950 et 1969, le nombre de chercheurs étrangers était plus important que celui des maghrébins. La tendance s'est renversée à partir de la décennie 70-79 et le nombre de chercheurs maghrébins a crû considérablement lors de la dernière décennie du siècle dernier. Ceci a créé une forte dynamique dans la coopération Nord-Sud et a engendré un intérêt croissant des chercheurs étrangers aux travaux de recherche menés dans la sous-région.

### **2 - 2 - 6- Axes de recherches à développer**

Le document recommande de développer les axes de recherche ci-après :

- ❑ Une attention particulière devra être accordée aux nouvelles technologies développées, au cours des dernières années, dans les domaines des techniques d'application (DGPS), de la transmission de l'information (Handheld PC couplé à une Radio HF) et localisation et suivi des déplacements des équipes de prospections (Emetteurs via satellites) pour leur adaptation aux conditions locales.
- ❑ Des recherches visant à améliorer l'utilisation des données satellitaires dans les prévisions acridiennes devront être développées. A ce titre, la caractérisation des biotopes du Criquet pèlerin par des mesures radiométriques calibrées aux données de terrain est une des voies à explorer.
- ❑ Il existe très peu d'études sur l'impact économique du fléau acridien. Les récentes publications de la GTZ, de la Banque mondiale et de la FAO ainsi que certaines universités ont suscité une grande polémique qu'il faudrait lever à travers des études prenant en considération tous les aspects d'ordre économique, écologique et sociologique.
- ❑ En matière de lutte biologique, les résultats encourageants obtenus, surtout au laboratoire, avec les champignons entomopathogènes, nécessitent une validation à grande échelle qui prendrait en charge également leur impact sur la faune non cible. Parallèlement, la recherche de souches ou d'espèces locales ainsi que d'autres ennemis naturels indigènes est à encourager.
- ❑ La recherche de substances toxiques d'origine végétale actuellement développée dans certains laboratoires de la région pourront bénéficier d'une attention particulière pour : a) approfondir les résultats obtenus avec le «neem», le *Melea*, *Cestrum parquii*, *Peganum harmala*, b) engager d'autres investigations destinées à découvrir de nouvelles substances actives.
- ❑ Sur le plan de la bioécologie, bien que de nombreux travaux se soient penchés sur l'écologie du Criquet pèlerin, certains aspects d'intérêt pratique pour la lutte antiacridienne doivent être développés pour mieux asseoir la stratégie de prévention des pullulations de ces ravageurs. Dans ce cadre, les recherches sur la délimitation et la caractérisation des biotopes de multiplication et de grégarisation du Criquet pèlerin dans la région méritent d'être développées et soutenues.
- ❑ Sur le plan de la physiologie, les travaux actuellement en cours sur les mécanismes responsables de la grégarisation chez les acridiens doivent être davantage approfondis.

- La Taxonomie, très peu étudiée, mérite aussi d'être prise en charge et ce d'autant plus que la seule référence pour l'Afrique du Nord-Ouest remonte aux travaux de Chopard (1943).

### **3 - Financement des projets de recherche**

La 29<sup>ème</sup> réunion du Comité Exécutif avait recommandé d'inviter les Etats membres à élaborer des projets de recherches sur le Criquet pèlerin en vue de les présenter à un comité scientifique qui sera créé à cet effet pour les évaluer et sélectionner les meilleurs dans le but de les financer sur le Fonds de la Commission. Le Secrétaire Exécutif de la Commission a rappelé de vive voix cette recommandation à tous les responsables des Unités Nationales de lutte antiacridienne.

Dans le but d'uniformiser les dossiers de candidature, le Secrétariat a préparé un document expliquant la procédure et les conditions requises pour la préparation des projets de recherche à soumettre à la Commission pour financement (voir document ci-joint).

Le Secrétariat a reçu récemment deux projets de recherche, l'un soumis par la Mauritanie, intitulé "Contribution à la caractérisation floristique des zones de grégarisation du Criquet pèlerin en Mauritanie par la numérisation" et l'autre soumis par le Maroc "Etude de l'impact de quelques insecticides et biopesticides de lutte antiacridienne sur les arthropodes non cibles ". En outre, l'Algérie a fait parvenir au Secrétariat un draft d'un projet qu'il faudrait revoir et compléter.

### **4 – Station de recherche d'Akjoujt**

#### **4-1 Rappel de l'historique de la création de la station**

La station de recherche d'Akjoujt a été créée en 1990 avec le démarrage d'un projet de recherche sur les méthodes alternatives de lutte contre le Criquet pèlerin financé par l'Allemagne (GTZ). Ce projet était initialement basé dans une villa louée à la société arabe des Mines d'Inchiri (SAMIN) transformée en laboratoire de recherche acridienne.

A la fin du projet GTZ (décembre 1999), le CLAA a pris en charge le fonctionnement de cette station grâce à une contribution financière de la FAO.

Pour des raisons de commodité, la station a été transférée en l'an 2000 dans un nouveau local du MDRE situé à l'extrémité de la ville d'Akjoujt.

La 29<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif de la commission tenue du 24 au 29 juin 2000 à Alger (Algérie), a reconnu l'importance de cette station de recherche pour la promotion de la recherche appliquée dans le cadre du programme EMPRES en Région occidentale et a demandé à la FAO d'aider le CLAA pour la réhabilitation de ce nouveau local en vue de son utilisation comme station régionale. Cette demande a été rapidement satisfaite grâce au financement apporté par la FAO, et tous les travaux de réaménagement ont été réalisés avant la fin 2000.

#### **4-2 Activités de recherche de la station**

Plusieurs travaux de recherche ont été effectués dans cette station par des chercheurs étrangers et mauritaniens dans le cadre de la collaboration avec les institutions allemandes, européennes et africaines de recherche, notamment l'Institut biologique allemand (BBA) à Darmstad, le projet

LUBILOSA (Niger), l'Université de Nairobi (Kenya), l'Université de Paris-Sud (France), l'Université de Rabat et l'Université d'Agadir (Maroc).

Les thèmes de recherche qui ont été traités concernent:

- Cartographie des biotopes du Criquet pèlerin;
- Utilisation des insecticides naturels d'origine végétale (Neem et Melia);
- Développement de préparations à base d'organismes entomopathogènes;
- Etude des effets secondaires induits par les nouveaux produits;
- Etude du comportement du Criquet pèlerin;
- Etude du comportement des dérégulateurs de croissance (IGR).

#### **4-3 Infrastructures et équipements de la station**

Le bâtiment de la station est composé de: deux salles de laboratoire équipées, d'une salle de réunion, de deux chambres de passage pour les chercheurs, d'un magasin de stockage du matériel technique et de campement et d'une cuisine équipée. L'ensemble a été récemment équipé de six (6) climatiseurs.

Les équipements disponibles sont composés d'un ensemble de matériel scientifique qui permet d'entreprendre des recherches sur l'écologie et l'éco-toxicologie dans des conditions de laboratoire et dans la nature.

Quant au personnel permanent, il est composé d'un gardien et d'un technicien.

Il est à signaler que plusieurs chercheurs étrangers y séjournent régulièrement pour des périodes plus ou moins longues.

### **5 – Participation à la 8<sup>ème</sup> conférence internationale sur les orthoptères**

Cette conférence, organisée conjointement par la Société des Orthoptéristes et le Centre International de la Recherche Agronomique sur le Développement (CIRAD, France), a eu lieu à Montpellier (France) du 20 au 23 août 2001. Elle a regroupé près de 180 participants appartenant à 40 pays dont une dizaine de chercheurs de la région. Les communications orales étaient au nombre de 32 et les posters de 126 dont sept présentés par des chercheurs maghrébins.

Les thèmes traités furent très diversifiés et riches d'enseignements. Les principales remarques suivantes ont pu être relevées :

- La majorité des communications ont porté sur des recherches de laboratoires et peu d'entre-elles ont concerné les acridiens ravageurs ;
- Parmi les thèmes traitant les acridiens, un tiers concernait la lutte biologique ;
- Aucune communication orale n'a été accordée à l'Afrique. Les articles soumis par les chercheurs africains y compris les maghrébins ont été présentés en posters ;
- Les chercheurs de terrain et les programmes de recherches opérationnelles sur les acridiens sont rares.
- La plupart des chercheurs sont des universitaires qui ne semblent pas connaître les difficultés réelles et pratiques de la lutte antiacridienne.

Cette manifestation scientifique a offert une grande opportunité aux chercheurs maghrébins qui y ont assisté pour faire connaissance avec d'autres chercheurs de différents horizons et de tisser des liens de coopération dans le domaine de la recherche acridienne.

## **6 - Participation à la Consultation FAO des Experts sur les Mycopesticides**

La FAO a organisé à Rome, du 3 au 7 décembre 2001, une consultation des Experts sur l'évaluation des risques à l'importation et à l'utilisation à grande échelle des mycopesticides. Elle a réuni plusieurs experts indépendants dans le but de discuter de l'évaluation des risques à l'importation et à l'utilisation, dans les pays affectés par les acridiens, des mycopesticides à base de *Metarhizium anisoplae* var. *acridum*. Les nombreux exposés et les discussions qui les ont suivis ont permis la clarification de plusieurs aspects liés à ce mycopesticide et à la formulation de plusieurs recommandations.

Sur le plan taxonomique, il est maintenant admis par les spécialistes que les différentes sous-espèces *Metarhizium* expérimentées jusqu'à présent sur les acridiens appartiennent en fait à une seule sous-espèce de *Metarhizium anisoplae* var. *acridum* qui semble spécifique aux criquets et aux sauteriaux.

Il existe actuellement deux formulations à base de ce champignon : " Green Muscle" développé en Afrique par le programme LUBILOSA et "Green Guard" développé en Australie. Les études d'impact sur l'homme et l'environnement sont plus avancées pour la première que pour la seconde formulation et la Consultation a recommandé de poursuivre certaines de ces études afin de s'assurer de leurs effets sur la santé de l'homme et sur les populations non cibles.

Concernant l'utilisation de ces formulations, il apparaît que leur efficacité sur les acridiens est prouvée. Néanmoins, il faut souligner les quelques inconvénients ci-après :

- vitesse de mortalité lente (environ 8 à 16 jours après traitement) et varie en fonction de la température ;
- le délai de stockage est très court (environ 2 mois) et doit se faire dans des conditions indisponibles dans les aires de multiplication des locustes ;
- les conditions et les délais de productions posent certains problèmes ;
- le coût est presque deux fois plus élevé que pour les pesticides ordinaires.

De ce fait, ces formulations pourraient être recommandées comme des produits alternatifs (et non de substitution) aux pesticides chimiques. Elles sont en mesure de jouer un rôle important dans la lutte préventive mais ne peuvent convenir à la protection des cultures qui sont directement menacées par les acridiens.

La consultation a, en outre, demandé à la FAO de procéder à la mise à jour des directives sur le Criquet pèlerin et a formulé plusieurs recommandations dans ce sens. Elle considère aussi que la FAO doit encourager l'harmonisation des procédures d'enregistrement des biopesticides dans les pays affectés par les acridiens.

## **7 - Abonnement aux revues scientifiques**

Jusqu'à l'année en cours (2002), chacun des pays membres reçoit régulièrement les trois revues scientifiques ci-après :

- Acta Oecologica (1.847 \$EU)
- Entomologia Experimentalis et Applicata (5.600 \$EU)
- Entomology Abstracts (6.300 \$US)

Les coûts de ces abonnements s'élèvent donc à environ 13.700 \$US. Ce qui est excessivement élevé. Le Secrétariat propose de maintenir l'abonnement à « Entomology Abstracts » pour les cinq pays.

Si AGP (Rome) prend en charge, comme c'était le cas avec le Bureau Régional de la FAO à Accra, les abonnements destinés au Secrétariat, celui-ci diffusera régulièrement aux 5 pays les sommaires de toutes les autres revues qu'il recevrait. Les articles qui intéresseraient les chercheurs des pays membres pourraient leur être envoyés par le Secrétariat sur simple demande de leur part. Ainsi, une économie de 7.443 \$EU sera réalisée annuellement sur le Fonds de la Commission.

Le Secrétariat, avec l'aide des chercheurs de la sous-région, continuera à prospecter d'autres voies d'abonnement plus économiques, notamment par Internet.

## **8- Attribution du Prix de la Commission**

Lors de sa 23<sup>ème</sup> session, la Commission avait recommandé de créer un prix pour récompenser les travaux de recherche ayant obtenu des résultats bénéfiques pour la lutte contre le Criquet pèlerin. Elle a chargé le Comité Exécutif de définir les modalités d'octroi et le montant.

Le Secrétariat a préparé une proposition sur ce sujet (voir annexe) en vue de la discuter et de l'adopter au cours de la présente réunion.

**Documents de travail du point 10 (suite)**

**PROCEDURE DE PREPARATION DES PROJETS DE RECHERCHE A  
SOUMETTRE A LA CLCPANO POUR FINANCEMENT**

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

**1- Introduction**

Dans le cadre de l'encouragement des activités de recherche dans la région, la Commission a décidé de contribuer au financement des projets de recherche d'intérêt pratique pour la lutte contre le Criquet pèlerin. Ces recherches devraient contribuer à l'amélioration des activités de prospections et de lutte préventive tout en respectant l'environnement.

La 29<sup>ème</sup> réunion du Comité Exécutif avait recommandé d'inviter les Etats membres à élaborer des projets de recherches sur le Criquet pèlerin en vue de les présenter à un comité scientifique qui sera créé à cet effet pour les évaluer et sélectionner les meilleurs dans le but de les financer sur le Fonds de la Commission à concurrence de 15.000 US\$.

**2- Conditions requises pour les projets de recherche à soumettre**

Les projets de recherche à soumettre à la Commission doivent nécessairement se conformer aux exigences suivantes:

- ❑ Le projet de recherche devrait traiter un ou plusieurs sujets d'intérêt pratique pour la lutte contre le Criquet pèlerin ou - à défaut de populations de cette espèce - d'autres acridiens ravageurs;
- ❑ Le projet devrait s'inscrire dans les objectifs fixés par la Commission et le programme EMPRES;
- ❑ Les recherches opérationnelles de terrain susceptibles d'améliorer la lutte préventive devront être privilégiées;
- ❑ Le projet devrait compter sur les compétences nationales disponibles pour sa réalisation;
- ❑ Les unités nationales de lutte antiacridiennes doivent obligatoirement être associées au projet de recherche.

**3- Conception du document de projet**

Le document de projet de recherche à soumettre doit contenir toutes les informations utiles pouvant aider à apprécier son intérêt pratique pour la lutte contre le Criquet pèlerin. Il doit contenir principalement les détails ci-après:

- ❖ Intitulé du projet;
- ❖ Durée de réalisation;
- ❖ Coût financier global du projet;
- ❖ Objectifs visés;
- ❖ Nom du responsable du projet ainsi que ceux des chercheurs impliqués avec leurs CV;

- ☒ Les partenaires impliqués dans le projet : institutions nationales et/ou organisations régionales;
- ☒ Une note faisant le point sur les connaissances actuelles dans le domaine à travers une étude bibliographique;
- ☒ Des détails sur les travaux de recherche à réaliser;
- ☒ Des explications sur les résultats escomptés et dans quelle mesure peuvent-ils améliorer les opérations de prospection et de lutte précoce contre le criquet pèlerin et/ou contribuer à la protection de l'environnement;
- ☒ Ressources disponibles apportées par les différents partenaires associés au projet;
- ☒ Contribution sollicitée;
- ☒ Calendrier de réalisation des différents travaux prévus;
- ☒ Contraintes pouvant perturber la réalisation du projet;
- ☒ Précision sur les chances de réaliser à terme le projet même en absence de populations du Criquet pèlerin;
- ☒ Engagement à soumettre des rapports périodiques sur l'évolution des travaux entrepris et un rapport final au terme du projet.

#### **4- Evaluation des projets de recherche soumis à la Commission**

Les projets de recherche soumis à la Commission pour financement seront évalués par un comité scientifique que le Comité Ex. désignera. Ce comité devra examiner si les différentes exigences citées ci-dessus sont satisfaites et procédera à la sélection et au classement des projets en tenant compte des points suivants:

- Originalité du projet;
- Conformité du projet avec les axes de recherches prioritaires que la Commission a définis;
- Présence des conditions requises pour assurer la réalisation du projet dans le temps imparti;
- Niveau et nature des dépenses proposées.

La gestion des fonds alloués au projet sélectionné doit être assurée par l'Unité nationale de lutte antiacridienne concernée.

#### **5 - Soumission des projets de recherche**

Les projets de recherche proposés à la candidature doivent être adressés au Secrétariat de la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique du Nord-Ouest sous couvert des responsables nationaux des Unités de lutte antiacridienne au moins deux mois avant la tenue des Sessions de la Commission ou des Réunions de son Comité Exécutif.

**Documents de travail du point 10 (suite)**

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU PRIX  
DE LA CLCPANO**

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

L'attachement des Etats Membres de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest à encourager la recherche acridienne dans la région s'exprime davantage par la décision prise lors de la 23<sup>ème</sup> Session de la Commission, de créer un prix pour récompenser le meilleur travail de recherche ayant produit des résultats bénéfiques à la région. Ils ont, à cet effet, chargé le Comité Ex. d'en préciser les modalités et le montant.

A ce sujet, le Secrétariat propose ce qui suit :

☛ **Critères de base pour l'attribution du prix**

Le prix devra être attribué au meilleur travail de recherche qui répond aux conditions ci-après :

- Originalité de la (des) découverte (s) ;
- Intérêt pratique réel pour la lutte préventive contre le Criquet pèlerin ;
- Conformité avec les objectifs de la Commission et du programme EMPRES ;
- Contribution à l'amélioration du facteur coût- efficacité de la lutte;
- Retombées positives sur la protection de l'environnement.
- Publication des résultats dans une revue scientifique internationale ;
- Réalisation de la recherche dans un passé récent (moins de deux ans) et en association avec l'unité nationale de lutte antiacridienne ;
- Les postulants au prix doivent nécessairement être des ressortissants de l'un des pays membres de la Commission.

☛ **Modalités d'attribution**

Les candidatures seront adressées au Secrétariat de la Commission, sous couvert de l'unité nationale de lutte antiacridienne, au moins deux mois avant la tenue des réunions du Comité Exécutif. Le dossier devra contenir les CV de l'auteur et co-auteurs, un rapport détaillé sur les travaux et les résultats de recherche réalisés, ainsi qu'un tiret à part de la publication produite dans une revue scientifique internationale.

Le Comité Exécutif désignera, en marge de ses réunions, un comité scientifique qui examinera les dossiers de candidature et procédera à la sélection du meilleur d'entre eux.

L'auteur principal sera invité à la prochaine session subséquente de la Commission pour présenter les résultats des travaux de recherche et recevoir, officiellement, un certificat de mérite « **PRIX DE LA CLCPANO** » signé par le Président et le Secrétaire Exécutif de la Commission ainsi qu'une gratification selon la procédure que la FAO aura fixée.

☛ **Montant de la gratification**

Le montant de la gratification sera de 3.000 \$EU et sera octroyé tous les deux ans.

**Documents de travail du point 11**

**COMPTES ANNUELS POUR 2001 ET PROGRAMMES  
DE TRAVAIL ET BUDGETS POUR 2002-2003**

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

**1. Introduction**

Le Fonds de la Commission, TF 9169 (MTF/INT/006/MUL, Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA970089143.5661 ZZZZZ ZZZZ) est constitué par les contributions des Etats Membres de la Commission qui s'élèvent annuellement à 143.000\$ EU. Le total des arriérés au 11 avril 2002 est de 255 648,29\$ EU (voir tableaux ci-après).

Depuis la création de ce Fonds, le montant des contributions reçues au 27/4/2002 est de 3 449 169\$ EU et l'intérêt accumulé est de 131 667. Les dépenses à la même date s'élèvent à 3 044 736.

**Le solde disponible est donc de 536 100\$ EU.**

**2. Budget de l'année 2001**

Le total des dépenses pour l'année 2001 est de 146 338,54\$ EU. Les remboursements effectués par AGP (Groupe Acridiens) s'élèvent à 42 894,07\$ EU dont 39 298,83 au titre des corrections des erreurs d'imputation et 3 595,24 correspondant au prix de vente des véhicules des EMI réformés en 2000. Le bilan des dépenses en 2001 est donc de : 103 444,47\$ EU.

Il est à signaler que sur les 67 204\$ EU, prélevés par erreur en 1999 et 2000 sur le Fonds de la Commission, 39 300 sont remboursés en 2001. Le nécessaire a été fait en avril et mai 2002 pour rembourser la différence, soit 27 900\$ EU.

D'autres erreurs d'imputations ont été constatées sur la situation du budget de 2001. Il s'agit de:

- 411,50\$ EU relatifs au voyage en septembre 2001 à Rome de M. Saïd Ghaout en vue de rencontrer la mission d'évaluation du programme EMPRES;
- 3 942,00 \$ EU relatifs à la mission de M. Belloucif d'Algérie en matière de pêche. Ce montant sera remboursé en 2002;
- 52,00\$ EU dépensé par le PNUD en Albanie.
- 

Certaines dépenses effectuées par la représentation de la FAO au Maroc restent non identifiées. Leur montant total est de 1 693,17\$ EU.

## Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

FONDS DE DEPOT N° 9169.00 – MTF/INT/006/MUL  
Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143  
**56661 ZZZZZ ZZZZ**

### CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES AU 31 DECEMBRE 2001 (En dollar EU)

-----

Pays membres	Contributions dues au 31/12/2000	Contributions dues pour l'année 2001	Contributions reçues au 31/12/2001	Contributions dues au 31/12/2001
<b>Algérie</b>	36,600.00	36,600.00	35,518.91	37,681.09
<b>Libye</b>	84,041.58	41,500.00	102,695.90	22,845.68
<b>Mauritanie</b>	(45.99)	10,000.00	0.00	9,954.01
<b>Maroc</b>	66,610.00	33,300.00	33,300.00	66,610.00
<b>Tunisie</b>	68,442.70	21,600.00	23,369.04	66,673.66
<b>TOTAL</b>	<b>255,648.29</b>	<b>143,000.00</b>	<b>194,883.85</b>	<b>203,764.44</b>

## Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

FONDS DE DEPOT N° 9169.00 – MTF/INT/006/MUL  
Code Oracle n° TF-AGPPD-TFAA 970089143  
**56661 ZZZZZ ZZZZ**

### Contributions des Etats membres au 11 avril 2002 (En dollar EU)

=====

Pays-Membres	Contributions dus au 31/12/2001	Contributions dus pour l'année 2002	Contributions reçues au 11/04/2002	Contributions dus au 11/04/2002
<b>Algérie</b>	37,681.09	36,600.00	0.00	74,281.09
<b>Libye</b>	22,845.68	41,500.00	0.00	64,345.68
<b>Mauritanie</b>	9,954.01	10,000.00	0.00	19,954.01
<b>Maroc</b>	66,610.00	33,300.00	0.00	99,910.00
<b>Tunisie</b>	66,673.66	21,600.00	21,602.55	66,671.11
<b>TOTAL</b>	<b>203,764.66</b>	<b>143,000.00</b>	<b>21,602.55</b>	<b>325,161.89</b>

## Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

FONDS DEPOT N. 916900  
MTF/INT/006/MUL  
Oracle code TFAA970089143

### ETAT DES DEPENSES ANNEE 2001

Code	Description	Dépense	S/totaux	Totaux
<b>5011</b>	<b>Salaires Personnel Services Généraux</b>			
	Rereversement dépenses 2000	-1 671.42	-1 671.42	<b>-1 671.42</b>
<b>5013</b>	<b>Consultants</b>	935.37	935.37	<b>935.37</b>
<b>5020</b>	<b>Heures Supplémentaires,</b>			
	Reversement dépenses 2000	-241.94	-241.94	<b>-241.94</b>
<b>5021</b>	<b>Voyages</b>			
	Reversement dépenses 2000	-11 407.53	-11 407.53	
	Dépenses voyage Ben Ameer	1 454.33	1 454.33	
	Voyages Ghaout	2 121.00	2 121.00	
	Voyage Ould Babah	3 322.79	3 322.79	
	Atelier Régional de Formation sur le Criquet pèlerin Ghadamès (Libye) 16-30/03/2001	23 687.41	23 687.41	
	23 <sup>ème</sup> session CLCPANO Alger 2-7 juin 2001	21 610.13	21 610.13	
	Participation Ghaout mission évaluation EMPRES Région Occidentale, Rome, sept. 2001	411.50	411.50	
	Soutenance thèse Ould Babah Paris	744.56	744.56	
	Mission étude reproduction inhabituelle CP Libye	6 578.57	6 578.57	
	Atelier EMPRES, Nouakchott (Lakhmidé Rashi)	604.76	604.76	
	Participation Conférence Internationale sur les Insectes Orthopteroïdes (Montpellier- 19-22/08/001)	3 191.58	3 191.58	
	Dépenses voyages à identifier			
	Payé majestic (FAR Morocco)	776.16		
	Payé majestic (FAR Morocco)	476.16		
	UNDP Algérie TA Pêche, voyageur Belloucif e-mail envoyé sera crédité en 2002	3 942.00		
	FAOR Morocco (Ghaout)	440.85		
	UNDP Albania: Haka DSA	52.00		
			5 687.17	
				<b>58 006.27</b>
<b>5023</b>	<b>Formation</b>			
	Mouhim Ahmed	5 732.23	5 732.23	<b>5 732.23</b>

<b>5024</b>	<b>Matériel</b>			
	Abonnements Lavoisiers	1 549.55		
	Abonnements Swets Blackwell	2 718.99	4 268.54	<b>4 268.54</b>
<b>5025</b>	<b>Equipement</b>			
	Reversement imputations véhicules réformés en 2000	-3 595.24	-3 595.24	
	Achat micro- ordinateur portable pour Mauritanie	2 490.33		
	Correction manuelle	6.27	2 496.60	
				<b>-1 098.64</b>
<b>5028</b>	<b>Frais généraux</b>			
	Correction Manuelle	-25 977.94	-25 977.94	
	Dépenses plan campagne CP Mauritanie	29 839.09		
	Reproduction thèse Ould Babah	400.00		
	Dépenses diverses 23 <sup>ème</sup> Session CLCPANO, Algérie	3 855.75		
	Dépenses diverses Mission El Aouinet, Libye	1 500.00		
	Dépenses div. Atelier Formation, Ghadamès, Libye	3 000.00		
			38 594.84	
				<b>12 616.90</b>
<b>5050</b>	<b>Chargeback (Interprètes)</b>	12 996.47	12 996.47	<b>12 996.47</b>
<b>5029</b>	<b>Frais d'agence (13 %)</b>	11 900.69	11 900.69	<b>11 900.69</b>
<b>TOTAL DEPENSES DANS L'ANNEE</b>				<b>103 444,47</b>

**Programme des activités et Budget pour  
les années 2002 et 2003**

<b>Compte</b>	<b>Description d'activité</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
<b>5011</b>	<b>Salaires Personnel Services Généraux</b>	0	0
<b>5013</b>	<b>Consultants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration document de synthèse 25 ans marche CLCPANO</li> <li>• Appui au Secrétariat</li> <li>• Elaboration de projets régionaux (Formation et Recherches)</li> <li>• Etablissement d'un réseau informatique entre Pays Membres</li> </ul>	6 000 12 000 6 000 0	0 12 000 6 000 6 000
<b>5014</b>	<b>Contrats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication scientifique Recherches durant 50 dernières années</li> <li>• Elaboration page WEB et dépliants CLCPANO</li> <li>• Publication marche CLCPANO</li> <li>• Financement des projets de recherche</li> </ul>	5 000 0 0 0	0 4 000 4 000 15 000
<b>5020</b>	<b>Heures Supplémentaires</b>	0	0
<b>5021</b>	<b>Voyages :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite Président Commission à Rome</li> <li>• 31<sup>ème</sup> Réunion Comité Exécutif, Maroc</li> <li>• Atelier DGPS, Mauritanie</li> <li>• Visites Experts Pays Membres</li> <li>• 24<sup>ème</sup> Session Commission, Libye</li> <li>• Prospections conjointes</li> </ul>	2 000 10 000 16 000 7 000 0 0	2 000 0 0 5 000 25 000 20 000
<b>5023</b>	<b>Formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Boursier Mouhim (Maroc)</li> <li>• Nouveau boursier (à identifier)</li> <li>• Formations nationales</li> </ul>	4,000 10,000 10,000	0 20,000 10,000
<b>5024</b>	<b>Matériel (consommable) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnement revues scientifiques</li> <li>• Abonnement via INTERNET</li> </ul>	14 000 0	7 000 4 000
<b>5025</b>	<b>Equipement (non consommable) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DGPS (1/pays)</li> <li>• Pack eLocust (1/pays)</li> <li>• Ordinateurs + périphériques (2/pays)</li> <li>• Equipement didactique (pour chaque pays)</li> <li>• Equipements pour les recherches</li> </ul>	16 000 14 000 25 000 18 000 12 000	24 000 21 000 0 12 000 18 000
<b>5028</b>	<b>Frais généraux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier DGPS – Mauritanie</li> <li>• 31<sup>ème</sup> Réunion C. Ex.</li> <li>• 24<sup>ème</sup> Session Commission, Libye</li> <li>• EMI</li> <li>• Divers</li> <li>• Appui au Secrétariat de la Commission</li> <li>• Prix de la CLCPANO</li> <li>• Dépenses urgentes</li> </ul>	3 000 4 000 0 30 000 5 000 10 000 0 27 000	0 0 5 000 30 000 5 000 10 000 3 000 30 000
<b>5050</b>	<b>Chargeback (Interprètes)</b>	0	13 000
<b>5029</b>	<b>Frais d'Agence (13%)</b>	34 580	40 430
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>300 580</b>	<b>351 430</b>

## CALENDRIER DES REUNIONS DU COMITE EXECUTIF

<b>Année</b>	<b>Lieu</b>	<b>Président</b>	<b>Vice-Président</b>
<b>1989 (15-20 sept.)</b>	<b>Alger</b>	-	-
<b>1989 (11-14 mai)</b>	<b>Alger</b>	-	-
<b>1990 (07-10 janv.1)</b>	<b>Alger</b>	<b>Libye</b>	-
<b>1991 (20-25 fev.)</b>	<b>Alger</b>	<b>Algérie</b>	-
<b>1992 (24-29 avril)</b>	<b>Algérie</b>	<b>Maroc</b>	<b>Tunisie</b>
<b>1993 (25-29 oct.)</b>	<b>Agadir (Maroc)</b>	<b>Maroc</b>	<b>Algérie</b>
<b>1995 (5-9 juin) 23<sup>ème</sup> Réunion</b>	<b>Tunis</b>	<b>Tunisie</b>	<b>Libye</b>
<b>1996 (8-13 juin) 24<sup>ème</sup> Réunion</b>	<b>Nouakchott</b>	<b>Mauritanie</b>	<b>Maroc</b>
<b>1997 (15-19 juin) 25<sup>ème</sup> Réunion</b>	<b>Tripoli</b>	<b>Libye</b>	<b>Mauritanie</b>
<b>1997 (2-5 déc.) 26<sup>ème</sup> Réunion</b>	<b>Tunis (Commune)</b>	<b>Libye</b>	<b>Mauritanie</b>
<b>1998 (4-9 juin) 27<sup>ème</sup> Réunion</b>	<b>Nouakchott</b>	<b>Mauritanie</b>	<b>Tunisie</b>
<b>1999 (21-25 juin) 28<sup>ème</sup> Réunion</b>	<b>Rabat (Commune)</b>	<b>Mauritanie</b>	<b>Tunisie</b>
<b>2000 (24-29 juin) 29<sup>ème</sup> Réunion</b>	<b>Alger</b>	<b>Algérie</b>	<b>Libye</b>
<b>2001 (juin) 30<sup>ème</sup> Réunion</b>	<b>Alger (Commune)</b>	<b>Algérie</b>	<b>Libye</b>
<b>2002 (27-31 mai) 31<sup>ème</sup> Réunion</b>	<u>Agadir</u>	<b>Maroc</b>	<b>Mauritanie</b>
<b>2003 32<sup>ème</sup> Réunion</b>	<b>Tripoli (Commune)</b>	<b>Libye</b>	